

# Évaluation externe de la banque d'informations sur les Etats francophones « BIEF »

**Rapport de synthèse**

*Janvier 2002*



### **Evaluation pilotée par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie :**

- Direction de la Programmation et de l'Evaluation (DPE)
- Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF)

### **Etude réalisée entre mai 2001 et décembre 2001 par les bureaux d'études :**

#### **EVALUA**

F 31810 Clermont-le-Fort - FRANCE

Site internet : <http://www.evalua.com>

#### **BDPA**

3 rue Gustave Eiffel

F 78286 Saint-Quentin en Yvelines - FRANCE

Site internet : <http://www.bdpa.fr>

### **Experts intervenants :**

- Mme Isabelle GACHIE (BDPA), assistée de M. Jérôme MAURIAC (BDPA)
- M. Frédéric LEFEBVRE-NARE (Evalua), assisté de :
  - M. Christian HUGUES (Evalua)
  - M. André-Richard OUEDRAOGO, consultant indépendant en évaluation de programmes (Ouagadougou, Burkina Faso)
- M. Pierre DANDJINOU, consultant indépendant (Cotonou, Bénin)



# Table des matières

Préface.....	5
Résumé de l'étude.....	7
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>11</b>
<b>2. CONTENU DU PROGRAMME</b>	<b>12</b>
Statut du programme	12
Nature des interventions du programme	12
Historique des orientations du programme	13
Moyens du programme	14
Réalisations du programme	15
Répartition géographique des actions	19
Mode de fonctionnement du programme	21
Centre serveur et acteurs nationaux de l'information et de la documentation	23
Le programme et les politiques nationales d'information	24
Relations avec les organismes internationaux	25
<b>3. ÉVALUATION DU PROGRAMME</b>	<b>26</b>
Un programme pertinent au regard des besoins et orientations de la Francophonie	26
Une cohérence liée au pilotage réactif du programme par un responsable unique depuis 1987.	26
Un mode de gestion qui n'a pas permis une efficacité élevée.	27
Des résultats modestes au-delà de la sphère institutionnelle	27
Certains petits projets (les formations) ont eu un effet de levier sensible, mais l'impact sur les usagers a été minime	28
<b>4. RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES</b>	<b>29</b>
Grands axes stratégiques	29
Quels produits et services, au bénéfice de quels publics ?	29
Perspectives concernant le mode d'intervention auprès des institutions	31
Comment rendre les contenus francophones accessibles aux publics ?	33
<b>5. RECOMMANDATIONS QUANT A L'ORGANISATION</b>	<b>35</b>
Comment agir dans les pays ? Trois modèles d'organisation	36
Quelle organisation en central (à l'INTIF) ?	39
Comment gérer la transition ?	40



<b>ANNEXES</b>	<b>43</b>
Annexe 1 - Termes de références pour l'évaluation externe de la Banque d'information sur les Etats francophones (BIEF)	43
Annexe 2 - Sigles et acronymes	53
Annexe 3- Colloques soutenus par la BIEF (organisation ou participations)	55
Annexe 4- Entretiens effectués pour la réalisation de l'évaluation	59



## PREFACE

### *Le renforcement de la culture de l'évaluation au sein de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie*

Le Sommet de Hanoi en 1997 marque un tournant dans l'histoire de la Francophonie avec la création du poste de Secrétaire général de la Francophonie et la confirmation, comme opérateur principal, de l'ACCT<sup>1</sup> qui devient alors l'Agence intergouvernementale de la Francophonie<sup>2</sup>. Ce Sommet a été également l'occasion d'une refonte des textes fondamentaux de l'organisation par l'adoption d'une « Charte de la Francophonie ».

Parallèlement à cette évolution au plan politique, l'Agence a connu une importante réforme administrative, adoptée à Bucarest en 1998. A travers un changement radical de l'organigramme, cette réforme visait une plus grande intégration des actions menées, et la promotion d'une culture de l'évaluation.

Cette activité de suivi et d'évaluation a progressivement évolué vers la mesure des résultats de programmes, puis l'analyse de leur efficacité et de leurs impacts à moyen terme. A l'instar d'une tendance largement répandue dans les organisations internationales dès les années 90, la Charte de la Francophonie a renforcé l'obligation de rendre compte de l'efficacité et de l'efficience des actions entreprises dans le cadre des différents programmes de l'Agence.

Bien que les pratiques d'évaluation aient été présentes à l'Agence dès le début des années 90, c'est surtout à partir de la réforme de 1998 que l'accent a été mis sur cette fonction, avec la création d'une direction spécialisée, la Direction de la programmation et de l'évaluation, ayant notamment pour mission la gestion de l'évaluation externe des programmes.

A travers le développement de cette pratique, l'Agence souhaite se donner les moyens de mieux connaître son action et d'en rendre compte, de suivre plus précisément la mise en œuvre de ses programmes sur le terrain, et d'améliorer, le cas échéant, la qualité de ses interventions. A terme, cette démarche d'évaluation doit s'intégrer comme une étape naturelle dans l'élaboration et le suivi des programmes de l'Agence. Elle doit

---

<sup>1</sup> Agence de coopération culturelle et technique, fondée le 20 mars 1970

<sup>2</sup> Liste des Etats et gouvernements membres de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : Albanie, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada Nouveau Brunswick, Canada Québec, Cap-Vert, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, France, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée Bissau, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte Lucie, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.



progressivement permettre la mise en place d'une culture centrée sur les résultats et effets de l'action menée et non plus uniquement sur l'action elle-même.

La collection « suivi & évaluation » de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie dans laquelle se situe cette étude, présente les rapports des évaluations rétrospectives de programme commandées à des bureaux d'études extérieurs.

Cette politique de diffusion s'inscrit dans une démarche de transparence de l'Agence envers l'ensemble de ses Etats et gouvernements membres, mais aussi envers le grand public, par la mise à disposition de ces différentes études sur son site Internet (<http://agence.francophonie.org/evaluations/>) ou celui de son centre d'information et de documentation - CIFDI - basé à Bordeaux - France (<http://cifdi.francophonie.org>).

### ***Le développement de l'évaluation dans l'espace francophone***

Enfin, constatant la relative faiblesse des milieux professionnels de l'évaluation des politiques publiques dans l'espace francophone, contrairement au monde anglo-saxon où cette profession s'est développée dès les années 80, l'Agence de la Francophonie a la volonté d'amorcer une dynamique francophone dans ce domaine et de capitaliser les connaissances et les pratiques de cette discipline. Elle développe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, un programme de soutien aux réseaux professionnels nationaux ou régionaux d'évaluation de ses Etats membres du Sud.

***Roger Dehaybe***  
*Administrateur général*



## RESUME DE L'ETUDE

L'évaluation du programme BIEF a porté sur une étude de la cohérence, de l'efficacité et de l'impact des actions entreprises dans les pays concernés, Dans leur ensemble, les résultats montrent le bien-fondé du programme par rapport à la situation en matière d'information et de documentation dans les pays du Sud, membres de l'Agence.

L'analyse de ces résultats met cependant en évidence certaines faiblesses relatives au pilotage, à la gestion, et à l'impact du programme au niveau des institutions et des usagers :

- **Une cohérence limitée**

- il s'agit d'un problème de cohérence du programme BIEF, lié à son pilotage par une même personne depuis sa création en 1987. Le rapport d'évaluation estime que la qualité de la conception initiale du programme était faible, car, partant d'un modèle non conçu pour les pays en développement, d'où une faiblesse dans l'élaboration, due à la méconnaissance de la situation et des potentialités de ces pays.
- L'adaptation des moyens humains et financiers aux objectifs était estimée bonne au départ, cependant l'équipe est restée la même et n'a pas été recomposée pour faire face aux nouveaux besoins émergents du Sud, notamment aux transformations engendrées par le développement des TIC.
- Le choix des partenaires par rapport aux objectifs poursuivis a été jugé inadéquat, la responsable du programme et ses collaborateurs procédant aux recrutements sur une base personnelle. Le souci d'une plus grande rigueur dans leur choix aurait dû plutôt les conduire à effectuer leur sélection à partir des réseaux nationaux déjà structurés.

- **une planification des opérations déficiente**

Selon le rapport, la planification est quasi-absente, illisible, disent les partenaires. Au milieu des années 90 des dépenses très élevées ont été consacrées à la participation des gestionnaires du programme BIEF aux instances internationales, sans compter l'organisation de réunions dont l'utilité pour les professionnels nationaux reste encore à prouver. Il faut toutefois constater que cette situation a pu être corrigée sur le tard puisqu'en 1999 – 2000, un très fort pourcentage du budget a pu être investi dans les pays selon une diversité d'affectation à l'image des besoins nationaux.

- **un mode de gestion peu efficient**

Deux causes sont retenues par les évaluateurs :

- le suivi des actions menées dans les pays paraît inefficace, comme l'atteste l'inexistence des instances d'orientation ou de tutelle, de conseil d'orientation scientifique dans la gestion du programme.
- Seule exception à cette situation, la consultation d'un groupe de travail en 1997, mais constitué par les gestionnaires du projet dans une optique de d'autopromotion et sur la base d'un questionnaire très orienté, il faut avouer que sa contribution s'est révélée médiocre.

En revanche, on notera que, malgré sa « rusticité », le suivi effectué en matière de comptabilité a certainement permis d'éviter au programme d'être victime de détournements de fonds, du moins là où les financements accordés sont restés modestes.



- **des résultats modestes au niveau institutionnel**

Dans les pays d'intervention, les effets visés par le programme restent médiocres à certains égards et pourraient être encouragés à d'autres :

- les coûts importants en matière de personnel (assumés par le gouvernement canadien) ont été investis pour des réalisations parfois peu utiles en raison de leur inadéquation aux besoins.
- Le programme ne peut guère revendiquer d'impact en matière de création d'institutions documentaires et de formation des politiques. Il s'est limité tout au plus à appuyer financièrement les interventions de l'Unesco et d'autres institutions qui concourraient à cet objectif.
- Les institutions documentaires reconnaissent tout de même au programme BIEF un rôle d'accompagnement dans le contexte très difficile provoqué par les programmes d'ajustement structurel qui ont affecté les pays du Sud.
- Le programme BIEF a enfin contribué à la création d'un réseau de professionnels francophones qui a permis par endroits des collaborations fructueuses, Sud-Sud ou Nord-Sud.

- **Certains petits projets ont eu un effet de levier sensible, mais l'impact sur les usagers a été minime**

Les institutions bénéficiaires reconnaissent certes au programme BIEF sa fidélité à ses engagements, mais lui reprochent son abandon du secteur des bibliothèques universitaires.

Les changements imputables au programme sont qualifiés par le rapport d'évaluation comme étant modestes, mais réels :

- Le programme BIEF avait une part décisive dans les actions financées (il ne s'agissait pas de contribution marginales).
- Les formations organisées au plan national et l'installation des premiers équipements TIC (fax, PC, etc.) ont pu contribuer significativement au progrès des pratiques professionnelles.
- Le programme BIEF n'a pas amélioré les conditions générales d'archivage, sauf dans le cas des actions qu'il a directement financées au projet de tel ou tel fonds d'archives.
- L'accès à l'information pour les usagers ne s'est pas amélioré à la hauteur des sommes investies.
- Les réseaux professionnels constitués grâce au programme sont réels, mais fragiles et peu porteurs d'échanges internationaux intenses.

- **Les recommandations**

Au regard des résultats de l'évaluation, des recommandations ont été faites par l'équipe d'évaluation en vue d'une meilleure fonctionnalité du programme, d'une pérennité de ses actions auprès des institutions nationales et d'une synergie avec d'autres programmes de l'Agence. Les grands axes stratégiques retenus sont :

- maintenir et réaffirmer le positionnement du programme en faveur des contenus francophones, notamment ceux qui ont valeur de patrimoines nationaux, constitutifs de la diversité culturelle mondiale ;
- maintenir la double voie utilisée jusqu'ici par le programme
  - actions orientées vers les professionnels et institutions, notamment en matière de formation,
  - actions orientées vers la conservation des fonds patrimoniaux ;
- orienter les interventions sur l'accessibilité des informations et documents aux publics nationaux et internationaux francophones ;





- mettre, dans les années à venir, les TIC au cœur des actions du programme, à la fois comme outil de conservation des fonds, de diffusion des documents, et de dynamisation de la profession, de manière à intégrer les institutions documentaires à la société de l'information.

Dans la suite des suggestions on peut relever deux ensembles de recommandations :

- **des recommandations relatives au mode d'intervention auprès des institutions :**
  - l'accent est mis sur l'amélioration des contenus du programme. Il s'agit de collecter des documents, d'échanger, d'adopter un plan de sauvetage des archives nationales des pays concernés, en vue de conserver ces données et d'inciter leur publication en les mettant en ligne. Les publics, nationaux et internationaux, devraient bénéficier de cette publication : pour les premiers, l'objectif est de faciliter leur accès aux documents primaires par le biais d'outils informatiques de recherche performants, régulièrement mis à jour ; pour les seconds, par le biais d'Internet, ils devraient avoir accès aux références des documents ou même à des documents de grande valeur patrimoniale.
  - Considérée comme une forme de capitalisation d'expériences, une offre de formation devrait être proposée aux pays qui en feraient la demande. Ces sessions de formation pourraient avoir un caractère régional ou inter-régional et être co-organisées par l'INTIF qui, d'une part, jouerait le rôle de formateur/animateur, et, d'autre part, financerait ces sessions sur la base de critères d'attribution de soutien à l'organisation.
  - Il s'agirait enfin de veiller au développement de pages et de sites Web. Le programme BIEF devrait profiter des dispositifs techniques de réseaux dont disposent l'Agence universitaire (le réseau REFER) et d'autres organisations telle que le CRDI (réseau Acacia), le PNUD (réseau SDNP), pour bénéficier de leur appui technique afin de développer des bases de données, de numérisation, etc.
- **Recommandations quant à l'organisation**
  - Les dernières recommandations concernent particulièrement les limites organisationnelles mises en relief par les résultats de l'évaluation. Il s'agit à l'avenir d'établir un cadre normatif contractuel, c'est-à-dire un cadre de contrat explicitant les droits et devoirs de chaque partie, les objectifs et résultats attendus, les modalités de réalisation, de suivi et de règlement, l'objectif étant de corriger les dérapages dus à la mauvaise gestion. Dans le même ordre d'idée les évaluateurs suggèrent un double système de financement : le premier serait réservé aux appels à proposition pour des projets importants (de dimension régionale ou structurants) et le second constituerait un "guichet" réservé aux initiatives nationales.
  - Il a été reproché au programme BIEF de n'avoir pas su profiter des atouts dont disposent certaines structures qui lui sont pourtant proches, par exemple, l'appui technique des experts de l'INTIF. Pour y remédier, deux solutions complémentaires ont été proposées : veiller à une synergie d'action avec les autres programmes gérés par l'INTIF (FFI et CIFDI), et améliorer l'efficacité du programme, en profitant des ressources humaines dont dispose l'Agence.





## 1. INTRODUCTION

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) a commandé l'évaluation externe du programme de consolidation des capacités documentaires nationales (intitulé « Banque Internationale d'Informations sur les États Francophones » et usuellement désigné par l'acronyme BIEF) à la demande de ses Instances en 2000.

A la suite d'un appel d'offres international, l'Agence a sélectionné une équipe d'experts composée d'Isabelle Gachie (du bureau d'études français BDPA) et de Frédéric Lefebvre-Naré (du bureaux d'études français spécialisé en évaluation de programmes Evalua) accompagnés de Pierre Dandjinou (consultant indépendant, Bénin), Christian Hugues (Evalua), Jérôme Mauriac (BDPA), André-Richard Ouédraogo (Evalua). Pour mener à bien ce travail, les évaluateurs ont associé entretiens sur le terrain, réflexions et lectures, consultations des archives du programme et discussions/validations avec l'Agence de la Francophonie.

Missions réalisées dans les pays bénéficiaires du programme : Burkina Faso (juil.2001), Bénin (juillet 2001), Tunisie (juillet 2001), Sénégal (sept.2001), Madagascar (sept.2001), Haïti (sept.2001).

Ce rapport associe une évaluation rétrospective des activités menées par le programme BIEF depuis sa création en 1987, et une réflexion prospective sur ce que pourrait un programme dédié à l'information documentaire au sein de l'Agence de la Francophonie.

- **Évaluation rétrospective** : le rapport décrit le contexte d'intervention du programme (les différents types d'information et les principaux intervenants qui en assurent la gestion et l'accès), et propose une mise en perspective historique du programme BIEF en le liant aux évolutions du monde de l'information. Une deuxième partie détaille les moyens et réalisations du programme en analysant les actions ciblées vers les professionnels de l'information (participation et/ou organisation de colloques, formations, conseils, publications, équipement, etc.) et celles destinées plus directement aux fonds documentaires (achat de documents, missions de récupération, conservation des fonds, etc.). Une troisième partie explique le fonctionnement du programme BIEF, notamment le système des « centres serveurs » et les relations de partenariat mises en place. Une synthèse évaluative fait le bilan sur les 14 ans du programme BIEF.
- **Réflexion prospective** : les experts émettent un certain nombre de recommandations quant aux orientations d'un programme renouvelé et quant aux produits et services à développer ; ils donnent enfin des recommandations quant à l'organisation du futur programme.



## 2. CONTENU DU PROGRAMME

### Statut du programme

La « Banque Internationale d'Information sur les États Francophones » (BIEF) est un programme de l'Institut des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Formation (INTIF), dépendant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Créée sur une idée de Madame Suzanne Richer en 1987, financée au départ essentiellement par le gouvernement fédéral du Canada, la BIEF est restée, jusqu'à mi-2001, dirigée par sa fondatrice et localisée à Ottawa, dans les locaux ministériels de Patrimoine Canada. L'équipe était composée d'agents de ce ministère, tandis que le budget d'intervention provenait des fonds déliés de l'AGENCE. La BIEF bénéficiait du statut de « programme décentralisé de l'Agence », statut dont elle a longtemps été le seul exemple.

Dans les dernières années, l'équipe BIEF comptait 3 personnes et le budget d'intervention était de 3 MF par an environ. Sur 1999-2000, la BIEF a financé des actions dans 39 pays de la Francophonie. Elle disposait, au moins nominalement, d'une institution partenaire (appelée « centre serveur » ou « point de service ») dans chaque pays membre.

Depuis mi-2001, le programme est directement géré à Bordeaux par l'INTIF. L'évaluation, intervenant à cette époque d'important changement, doit aider l'Agence à renouveler son intervention dans ce domaine, sur la base des leçons de l'expérience et dans le cadre des orientations définies par les Sommets.

### Nature des interventions du programme

La BIEF, pilotée de façon très personnelle par sa fondatrice, alors qu'il s'agissait juridiquement d'une structure au statut très modeste dans la sphère de la Francophonie, n'a guère produit de documentation sur ses orientations stratégiques. Les évaluateurs ont jugé indispensable de reconstruire, à partir des choix concrets faits par la BIEF, son cadre stratégique d'intervention.

Nominalement consacré à « l'information documentaire », le programme BIEF a été plus largement de nature à faciliter l'accès à l'information et aux documents francophones, pour le public francophone contemporain et, à travers les fonds préservés, le public futur.

S'il s'est ponctuellement positionné sur l'information scientifique et technique (IST), le programme a en fait été surtout actif dans le domaine culturel et sur l'information étatique, à travers son soutien aux « institutions documentaires nationales » comme les Bibliothèques nationales et Archives nationales.

Ce soutien a été présenté comme une contribution à la structuration des politiques nationales d'information ; dans la pratique, l'appui aux institutions documentaires a essentiellement consisté en actions de deux grandes familles :

- Des actions en faveur des professions de l'information et de la documentation,
- Des actions en direction des fonds documentaires eux-mêmes.



## **Historique des orientations du programme**

Dans les années 80, les bailleurs de fonds du développement étaient nombreux à valoriser l'information scientifique et technique comme « levain du développement ».

C'est dans ce contexte que le Canada a imaginé et proposé, comme contribution nationale aux actions de la Francophonie, la Banque internationale d'Information sur les États Francophones (BIEF), projet qui valorisait le développement avancé de l'informatisation et des banques de données bibliographiques dans les bibliothèques canadiennes. Ses cibles de départ ont été les bibliothèques universitaires et les centres nationaux de documentation. La BIEF consistait en un recensement informatisé des références disponibles dans les bibliothèques partenaires, références portant sur les États de la Francophonie – en pratique les États du Sud. Il s'agissait ainsi de rendre plus accessibles, aux États francophones du Sud, les ressources d'information existant au Nord et portant sur eux-mêmes.

Afin de mettre à disposition des pays ces références, et d'élargir la collecte de l'information, la BIEF met en place, à la fin des années 80, un réseau de « centres serveurs » régionaux. Ces derniers permettent la consultation de la base de données bibliographiques disponible sur micro-fiches, puis sur CD-ROM en 1993. Ils enrichissent également la base avec les références disponibles dans leurs propres fonds documentaires sur les autres États francophones.

Dans les années 1989-1994, le contenu du programme BIEF et les destinataires de ses actions évoluent progressivement.

Dès 1992 (voire dès 1989), la BIEF a pour objectif le développement de politiques et systèmes nationaux d'information, et s'adresse prioritairement aux institutions nationales comme archives nationales et bibliothèques nationales. C'est systématiquement parmi elles que la BIEF choisit ses « centres serveurs », désormais nationaux et non plus régionaux (le maillage se resserre progressivement, de plus en plus vite à partir de 1993-94). Par contre les bibliothèques universitaires ne sont plus destinataires des actions de la BIEF car elles relèvent désormais de l'AUPELF-UREF (actuelle AUF).

La BIEF renforçait ainsi la composante institutionnelle et politique de sa coopération, et s'éloignait, dans une certaine mesure, des utilisateurs de l'information. En effet, la vocation première des archives nationales comme des bibliothèques nationales est de constituer et conserver un « trésor » d'information à valeur pérenne, dont les utilisateurs se situent pour l'essentiel dans un futur assez lointain.

À la même époque et jusqu'en 1998 approximativement, la BIEF a consacré une part importante de ses fonds à participer, et à faire participer des responsables d'institutions dans ses pays d'intervention, aux colloques et congrès professionnels internationaux.

À partir de 1993 et dans les années suivantes, la diffusion d'Internet est venue modifier profondément la culture et l'économie de l'information. La notion de « centre serveur régional » demandant la consultation sur place est devenue obsolète. Des bases de données au format strict et aux possibilités de consultation limitées, comme la BIEF, se sont révélées de peu d'utilité pratique.

La BIEF a, techniquement, tenté de prendre le virage d'Internet, en créant son site, en mettant en ligne ses ressources d'information, en invitant des institutions nationales à

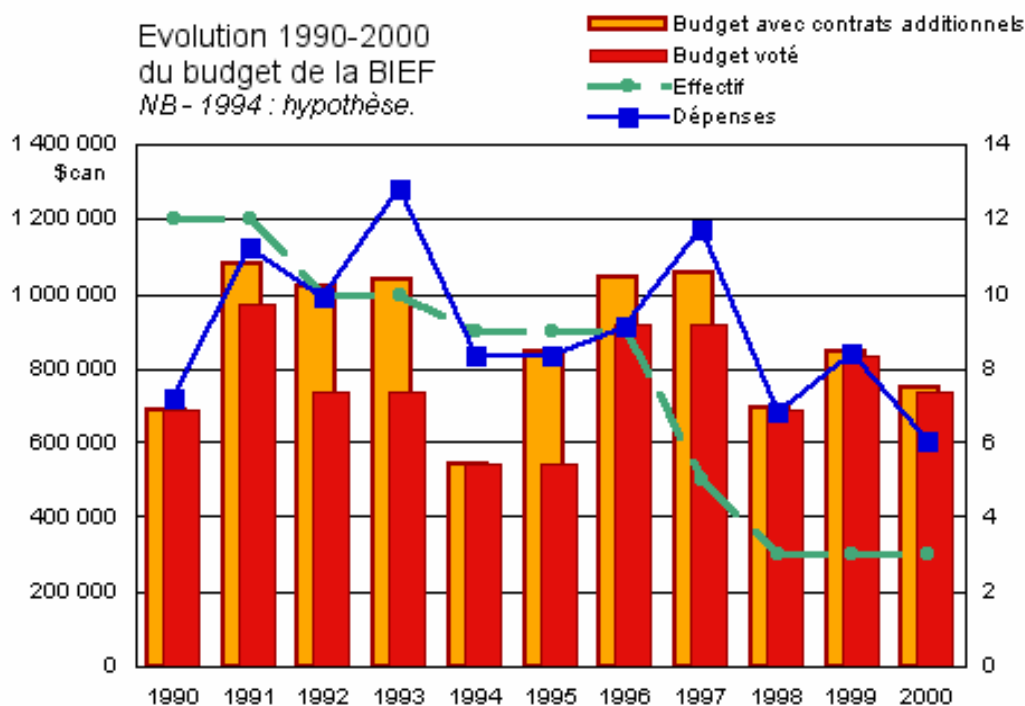


créer une page sur son site « acctbief.org ». Elle a abandonné le développement et même la maintenance de la banque de données bibliographiques en 1996.

Cependant cette évolution n'a pas correspondu à une redéfinition des cibles du programme, ni à l'affichage d'une philosophie de l'information ouverte (Cf. par analogie la promotion des logiciels libres par l'INTIF). Enfin, la promotion des NTIC par la BIEF auprès de ses partenaires nationaux ne s'est faite que de façon timide et limitée.

Les années 1999-2000 ont été marquées par un coup de frein aux activités internationales personnelles de Madame Richer ; à l'inverse, une proportion très augmentée du budget de la BIEF a été employée dans les pays d'intervention, par financement d'actions proposées par les pays eux-mêmes via les « centres serveurs ».

### Moyens du programme



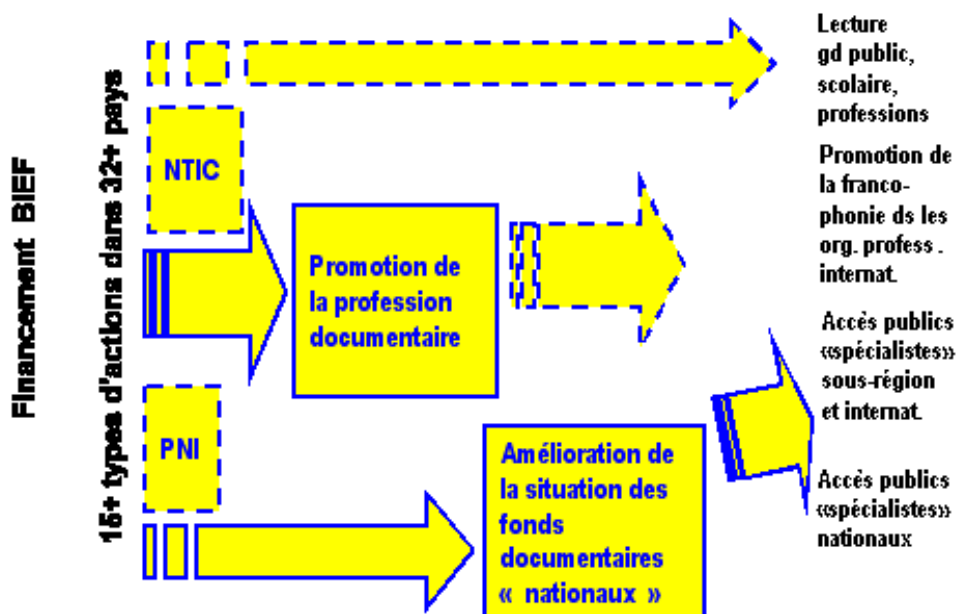
Le financement de l'Agence a été maintenu à peu près au même niveau depuis 1990, tandis que la contribution directe du gouvernement canadien, sous forme de salaires et frais de fonctionnement de l'équipe, a fortement décliné : l'effectif mis à disposition est passé de 10 personnes en 1993 – effectif fixé par le protocole d'accord du 4/05/1992 signé entre le gouvernement du Canada et l'ACCT – à 3 personnes depuis septembre 1997.

Cette évolution a été tacitement acceptée voire souhaitée par l'Agence ; le transfert du programme à Bordeaux avait été décidé par le Sommet de Cotonou en 1995, et devait être accompagné d'un changement de statut du personnel, embauché et payé par l'Agence. Ce transfert n'a pas eu lieu à l'époque, du fait de l'opposition de la BIEF elle-même, qui a mobilisé ses partenaires nationaux (signature d'une « déclaration d'Ottawa » en 1997).



## Réalisations du programme

Les évaluateurs distinguent deux grandes familles d'action, celles tournées vers la profession et les institutions, et celles tournées vers les fonds ; on peut également repérer, trois autres orientations, présentes de façon plus ponctuelle : pour la lecture publique, pour la modernisation des institutions (usage des NTIC), pour la définition de politiques nationales d'information (PNI infra).



Les actions en faveur de la profession et des institutions forment un ensemble relativement cohérent :

- **Colloques** (5% du budget total en 1999-2000, nettement plus de 1992 à 1995) : financement de la participation de représentants d'institutions documentaires du Sud à des colloques organisés (ou co-organisés) par la BIEF ou à des congrès internationaux. Sont à ajouter à ce coût, celui de la participation de représentants de la BIEF à des colloques ou congrès internationaux (1% du budget en 1999-2000, mais plus de 25% en 1995), notamment de l'Unesco et des associations professionnelles (IFLA, CIA).

Concernant ce financement de participations, la BIEF avait défini, de façon plus ou moins informelle, certains critères (non-répétitivité, implication réelle du participant dans l'association ...) mais les a appliqués de façon fluctuante. La BIEF a également utilisé des congrès comme occasion de réunir tout son réseau de partenaires.

L'appui de la BIEF est allé, dans certains cas, au-delà de ces simples participations, en encourageant la constitution d'associations internationales francophones (cas de l'AIAF), voire en les finançant et en les gérant de fait (cas de la FABADEF).

- **Formation, séminaires** (16% du budget 1999-2000) : organisation de formations et séminaires dans les pays. Ces séminaires sont organisés par les institutions elles-mêmes, de la logistique au choix des formateurs, internes ou externes. La durée et le contenu pédagogique sont très variables, ainsi que le nombre de participants. La participation



financière de la BIEF était quasi-systématiquement de 15 000 FF, budget qui permet dans la plupart des pays concernés, d'organiser une session de formation de qualité avec des intervenants nationaux. Au-delà du contenu de la formation, la BIEF voyait dans ces sessions une occasion de faire se rencontrer les professionnels d'institutions différentes, et de faire connaître leur action dans le pays.

Ainsi, les formations soutenues par la BIEF au cours des dernières années, 1999-2000 notamment, couvrent un large champ de sujets, allant de la formation technique spécialisée (logiciel Winisis ...) à des rencontres proches de l'animation ou de la sensibilisation au sein des administrations. L'examen des demandes acceptées ou refusées suggère que la BIEF a très largement accepté les demandes de financements pour des formations.

Au cours des premières années (1991-1994), la BIEF avait pratiqué différemment en organisant des sessions de formation en collaboration avec l'EIB (devenue depuis l'INTIF), soit à Bordeaux, soit dans les centres serveurs régionaux : sur le format CCF, le logiciel CDS-ISIS, ou la gestion d'associations professionnelles. L'EIB avait mis au point une méthodologie incluant la sélection des candidats et des formateurs, le contenu pédagogique et l'évaluation. La BIEF s'est ensuite différenciée de ce modèle qu'elle considérait comme orienté vers le Nord et peu stimulant pour la pratique professionnelle des acteurs et institutions du Sud.

- **Conseil et appui** (2% en 1999-2000) : prestations intellectuelles apportées soit par S. Richer, soit par d'autres professionnels. Certaines ont été menées par les responsables de centres serveurs, d'autres par des experts internationaux comme M. Montviloff de l'Unesco ou Mme Arnould des Archives de France. Globalement, les missions bilatérales Sud-Sud ont été peu nombreuses dans l'histoire de la BIEF et peuvent être considérées comme une innovation récente ; on notera cependant que Madame Richer et certains partenaires canadiens, dans le bilan qu'ils dressent de l'action de la BIEF, accordent une importance particulière à ces partenariats Sud-Sud et y voient une spécificité, au moins relative, de la BIEF. Mais identifier et consolider un véritable réseau d'experts francophones au Sud notamment ne semble pas avoir fait partie des priorités de la BIEF, comme le montrent les débats au sein de la FABADEF dont certains participants poursuivaient cet objectif.
- **Publications de la BIEF** (9%) et **site web** (1%). La BIEF a eu certaines années un important programme de publications (actes de colloque, répertoires d'information, profils géo-documentaires) qui s'est progressivement estompé, et où subsistent l'Ecluse et le site Web. De même son « centre de documentation » s'est-il progressivement réduit à une armoire non rangée.

L'**Ecluse** a été lancée en 1989 et paraît en général quatre fois par an. C'est un bulletin d'information sur les activités des centres serveurs et organismes appuyés par la BIEF ; il signale également des publications, organismes et projets intéressant le secteur. Tiré à 2000 exemplaires en quadrichromie, il est rédigé en grande partie par Suzanne Richer à partir des informations transmises par les correspondants de la BIEF. L'Ecluse est, avec la formation, l'activité de la BIEF qui recueille le plus d'avis positifs parmi les personnes interrogées. La majorité s'accorde pour dire que c'est l'unique support qui parle de la profession dans le milieu francophone, malgré son côté anecdotique.

Le site Web, indépendant de celui de l'AGENCE ([www.acctbief.org](http://www.acctbief.org)), se distingue par son coût élevé pour la BIEF au regard de la faiblesse de son contenu, en tout cas à la date de





l'évaluation : les bases de données en ligne ne fonctionnent en effet plus, la mise à jour date de plusieurs années pour certaines pages.

Les bases de données développées dans le passé ne sont plus opérationnelles. La **banque de données bibliographique « BIEF »**, qui a été l'activité majeure du programme durant les premières années, a été quasiment abandonnée en 1996 (elle ne fonctionne plus sur des PC actuels). Cette banque de données contenait en 1995, 39 000 références ; elle a été essentiellement alimentée par des organismes du Nord, tels que bibliothèques universitaires du Canada et des Etats-Unis<sup>3</sup>, bibliothèque nationale de France, etc. Les documents disponibles fournissent peu d'informations sur les statistiques d'alimentation et le niveau d'utilisation de cette base, mais tout suggère qu'elle a très peu servi concrètement ; le moteur d'interrogation conçu à l'époque ne permettait pas d'entrer par des descripteurs fins des documents mais uniquement, au départ, par le nom du pays concerné.

Une explication générale à ces constats, est que le niveau technique des personnels de la BIEF en matière de NTIC, et même de bureautique élémentaire, était très insuffisant pour leur permettre de s'approprier ces nouvelles technologies, a fortiori d'en faire profiter leurs partenaires du Sud, a fortiori d'adapter la stratégie de la BIEF de façon créative à l'arrivée d'Internet.

- **Équipement (19%)** : équipement informatique, de télécoms, de reprographie ... financé en faveur d'institutions des pays d'intervention. Il s'agit du premier poste de dépenses de la BIEF, bien qu'elle se soit montrée assez prudente face aux sollicitations nombreuses en ce sens (nombreux refus).

Ce type de soutien a été initié dès le début du programme - 1987 pour Haïti - par l'installation, dans les institutions ayant fonction de « centres serveurs régionaux », des équipements minimaux leur permettant de remplir cette fonction, c'est-à-dire « d'un poste de travail informatique (IBM PS2), d'un télécopieur, d'un lecteur de disques compacts et d'un lecteur de microfiches<sup>4</sup> ».

Dans la suite, la BIEF a continué à intervenir sur l'équipement, notamment pour initier l'usage de l'informatique dans les structures documentaires (financement du premier PC ...). La BIEF avait défini, de façon plus ou moins informelle, des critères d'attribution, même si elle les a appliqués de façon variable. Ces critères visaient d'abord à assurer l'usage effectif des équipements. La maintenance était, dans tous les cas, à la charge des bénéficiaires. La totalité de ces équipements, en 1999-2000, a été achetée dans les pays ou les régions bénéficiaires.

Le choix des équipements financés est contestable, du fait du manque de compétences de la BIEF en NTIC. Dans la première moitié des années 90, certains équipements coûteux ont été mis en place sur des technologies en perte de vitesse (microsupports) et la BIEF n'a pas réellement pris le virage de la numérisation ; aucun financement n'a été accordé, par exemple, pour des scanners de bureau d'entrée de gamme, si bien que la plupart des structures n'ont donc aucun moyen de numérisation même aussi basique.

Globalement, ces différentes actions en faveur des professionnels et institutions peuvent bénéficier au public - « grand public » ou publics de spécialistes - dans la mesure où les

---

<sup>3</sup> Un répertoire de thèses passées aux USA a été acheté et incorporé vers 1994 à la base bibliographique

<sup>4</sup> Rapport d'activités 1986-1989 de la BIEF, page 9.



institutions seraient largement tournées sur l'extérieur, vers les clients ou usagers de l'information, dans leurs pratiques professionnelles. Or c'est ce qui fait souvent défaut.

**Les actions en faveur des fonds « nationaux »** aboutissent à des réalisations tangibles en termes d'accroissement de l'offre d'information. Ces réalisations sont, a priori, de nature à permettre, aux publics relativement « spécialistes » qui peuvent en être demandeurs, l'accès à des documents de valeur patrimoniale ; mais seulement dans la mesure où les dispositions pratiques et techniques, et les réglementations nationales, permettent cet accès (ce qui rejoint la conclusion précédente sur les actions en faveur des professionnels).

Ceci distingue les publics nationaux et les autres : l'accès de publics nationaux de spécialistes pose en général moins de problèmes que la mise à disposition des documents pour des publics à l'étranger.

Ceci alors même que la valorisation (pour tous publics) du patrimoine des pays d'intervention, est au cœur de la logique d'intervention de la BIEF au moins depuis 1995 : cela contraste avec des coopérations basées sur la « logique du container », faisant profiter le Sud de quasi-surplus de production du Nord (accès gratuit aux documents d'institutions du Nord, envoi de colis de livres identiques selon les pays, etc.).

Les types d'action financée par la BIEF sont les suivants :

- **Impression de publications nationales** (16% des dépenses de la BIEF sur budget AGENCE en 1999 et 2000) : répertoires (fonds d'archives ou bibliographies nationales), des guides destinés aux usagers, comme en Albanie, ou aux professionnels, et des actes de colloques, comme en Tunisie et au Vietnam ...

Il s'agit de dépenses faites dans les pays, avec recours à un imprimeur local. Les institutions bénéficiaires sont le plus souvent les AN/BN, mais aussi des centres de documentation spécialisés (Vietnam ...) : ce type d'action représente la moitié des financements BIEF aux centres de documentation spécialisés en 1999-2000.

Les demandes pour ce type d'actions ont été de façon générale, acceptées par la BIEF, avec cependant des critères concernant le tirage financé (250 exemplaires maximum) et la fréquence du financement (rejet de demandes récurrentes). Ces critères n'ont pas toujours été appliqués comme le montrent les exemples du Sénégal et de la Mauritanie.

S'ils ont aidé les milieux professionnels, ces financements n'ont en fin de compte guère bénéficié aux publics francophones eux-mêmes (répertoires peu diffusés, « guides » de faible utilité ...).

- **Apports de divers types de documents** (5% des dépenses 1999-2000) : apport de fonds documentaires à des bibliothèques, contribution à la récupération de thèses (Madagascar), apport de documentation technique ... Ces financements constituent autant de cas particuliers et ne suivaient plus, dans les années récentes, une logique claire, contrairement aux années antérieures où la BIEF a eu des démarches systématiques en ce sens (financement d'abonnements à des publications ...).
- **Consommables et services** (7%) liés au stockage et l'entretien des fonds, ou recours à des prestataires pour les mêmes tâches.

Ces soutiens peuvent avoir été alloués à des opérations « exceptionnelles » de conservation de patrimoine (à la BN du Bénin par exemple), mais ce lien n'est pas toujours clair (cas du Sénégal). Les dossiers ne démontrent pas de vérification par la BIEF quant à l'efficacité de



la dépense : ainsi, les cartons Cauchard<sup>5</sup> achetés par le Sénégal ont un coût unitaire double de ceux achetés par le Bénin.

- **Missions d'institutions nationales dans les régions du pays (5%)** : la BIEF indemnise des professionnels nationaux (agents des Archives nationales) pour ces missions, qui associent souvent deux composantes :
  - ❖ Réunions de sensibilisation des cadres administratifs de la région, pouvant comprendre une formation aux méthodes de gestion des documents courants et de pré-archivage ;
  - ❖ Recherche dans les locaux administratifs, de documents anciens et récupération immédiate de ceux-ci.

La BIEF n'apportait pas de contribution méthodologique ou technique directe. En revanche, par d'autres actions, elle a encouragé les institutions à s'investir sur la gestion et la sauvegarde des archives courantes (Cf. colloque au Cap Vert).

- À quoi s'ajoutent deux projets qui ont mobilisé de façon importante des « temps-homme » sur financement BIEF : la « **mise en réseau** » de **bibliothèques patrimoniales à Haïti (3%)**, et des **travaux d'archivage au Sénégal (6% du budget)**.

Le projet de « mise en réseau » apparaît pertinent dans un pays, Haïti, dont une grande partie du patrimoine documentaire se trouve dans des bibliothèques privées, notamment religieuses. Six de ces bibliothèques ont effectivement adhéré au projet et contribuent à un futur catalogue collectif, sous la coordination de la BN.

Le financement par la BIEF de la rémunération de vacataires pour la saisie de notices et le classement d'archives au Sénégal interroge les évaluateurs. Les archives en question sont effectivement classées, mais le mode de financement retenu ne permet aucune justification des dépenses réelles. Quant aux notices réputées saisies, elles ont, nous est-il indiqué, été perdues lors d'une mauvaise manipulation informatique.

En-dehors de ces deux logiques principales - promouvoir la profession et améliorer l'état des fonds documentaires - quelques interventions de la BIEF parmi celles citées ici s'inscrivent dans d'autres logiques :

- Quelques actions de la BIEF ont soutenu directement la lecture publique (fourniture de livres), mais de façon tout à fait marginale par rapport aux acteurs de ce champ comme les CLAC ;
- Certaines actions - formations et fourniture d'équipements - visaient la diffusion de l'usage professionnel des NTIC, mais de façon très prudente ;
- La BIEF a soutenu, par des missions de conseil ou le soutien à des séminaires, la formulation de « politiques nationales d'information », ceci de façon auxiliaire à l'action de l'UNESCO, dominante en la matière.

## Répartition géographique des actions

Certaines dépenses se font essentiellement dans l'économie des pays industrialisés (colloques internationaux, publications de la BIEF) : elles sont minoritaires en 1999-2000/

---

<sup>5</sup> Cartons spéciaux destinés à la protection de fonds d'archives papier.



Concernant les dépenses dans les pays, on constate une multiplication des pays d'intervention de la BIEF. C'est l'effet de l'élargissement de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et surtout d'un effort constant en ce sens de la part de Mme Richer depuis 1993.

**Sur le cumul 1999 et 2000, la BIEF a accordé des financements destinés à 32 des 42 pays du Sud, de l'Est et des Caraïbes membres de l'OIF.**

Le financement moyen est de 36 000 \$CAN (sur 2 ans). Les montants par pays sont assez homogènes, de 5 000 à 68 000 \$CAN, à l'exception de Maurice (3 000 \$CAN) et du Sénégal (292 000 \$CAN soit 25% du total). Le Sénégal s'est en effet distingué en obtenant, année après année, plus du quart du budget attribué aux différents pays.

La diversité dans la nature des actions financées se lit dans la base de données de projets que tenait la BIEF, et se retrouve aussi au niveau plus agrégé du « type d'action » : sur 10 types d'action tels que recensés ci-dessus, seuls deux pays en mettent en œuvre plus de 5 en 1999-2000, à savoir le Sénégal et le Burundi. Mais tous les pays sauf trois connaissent au moins deux types d'action différents.

Le tableau suivant répartit les dépenses par type d'institution bénéficiaire des fonds.

Total 1999-2000	1 412 745 \$can	
<b>Institution bénéficiaire</b>		
Archives Nationales	578 439	41%
Bibliothèque Nationale	288 572	20%
Institution mixte AN-BN	53 525	4%
<i>Ss-total A&amp;BN</i>	<b>920 536</b>	<b>65%</b>
IST, centres de doc.	65 647	5%
Autres, div., ens. ds pays	167 312	12%
Organisme international	7 758	1%
AIF hors BIEF	62 769	4%
BIEF (= non affectable)	188 724	13%

Les Archives Nationales (AN) et Bibliothèques Nationales (BN) des pays de l'OIF apparaissent de loin comme les principales institutions bénéficiaires des financements de la BIEF, avec 65% des dépenses totales. Les structures d'IST ou documentations spécialisées ne sont soutenues que marginalement. La rubrique « autres » comprend notamment des actions bénéficiant à l'ensemble des professionnels dans un pays donné, certaines formations par exemple.

Cette situation reflète le fait que la majorité des centres serveurs BIEF sont des BN (18 cas sur 39) ou AN (14 cas sur 39, dont le Sénégal) : nous estimons que, sur les 4 dernières années (1997 à 2000), 68% des fonds affectables à des pays, soit 36% du total, sont allés aux institutions Centres serveurs elles-mêmes.

Ceci renvoie au mode de fonctionnement du programme dans les pays et au rôle des « centres serveurs » (Cf. infra).



## **Mode de fonctionnement du programme**

L'organisation du programme BIEF se situe entre les autorités gouvernementales et administrations nationales des États membres de l'AGENCE, d'une part ; et les professions des bibliothèques, de la documentation, de l'archivage, d'autre part.

L'action de la BIEF passe par un réseau constitué par une institution dans chaque pays francophone du Nord ou du Sud, qualifiée de « centre serveur » dans les pays soutenus par le programme. Par « centre serveur », il faut actuellement comprendre « organisme relais pour les services de la BIEF » : tout autre acteur du même pays doit en principe passer par le centre serveur pour entrer en contact avec la BIEF, notamment pour demander un financement<sup>6</sup>. Le responsable de cette fonction « centre serveur » est par définition le directeur de l'institution-hôte. La convention que signe la BIEF avec cette institution ne définit que de façon très floue les fonctions du centre serveur.

Sur les 39 pays ayant officiellement un centre serveur, 14 sont localisés aux AN, 19 à la BN (dont deux font aussi office d'AN), 6 dans un centre national de documentation dont 4 font office en même temps d'AN et BN.

Il semble que, en général, le centre serveur a été choisi par la BIEF après rencontre des directeurs au cours de missions ou de colloques. Ce choix n'a donc pas impliqué les organes de tutelle, tels que le Ministère de la Culture (cas des BN), le Premier Ministère, les bureaux régionaux de l'AGENCE ou ses correspondants nationaux. Les conventions ont été signées directement entre l'institution nationale sélectionnée et la BIEF.

À lire les rapports de mission, la BIEF était constamment à la recherche, dans les pays, d'acteurs dynamiques et entrepreneurs sur lesquels s'appuyer pour développer le programme. Il s'agissait d'individus autant et plus que d'institutions, ce qui a contribué à une forte personnalisation des choix.

La procédure de financement par la BIEF, dans les années récentes, était le suivant :

- Chaque année et notamment en début de biennium, la BIEF a adressé à chaque centre serveur des « fiches de programmation » vierges. Chaque fiche est destinée à recevoir la description sommaire (5 à 20 lignes en général) d'une action.
- Les centres consultaient (ou non, selon le pays) d'autres institutions nationales concernées, et adressaient les fiches remplies à la BIEF.
- La BIEF répondait, par lettre de Mme Richer, indiquant le sort réservé à chaque demande :
  - Les demandes acceptées ne faisaient pas en général l'objet de commentaires.
  - Le rejet des demandes était justifié, soit par des contraintes budgétaires, soit par le fait que l'action proposée était hors du « mandat » de la BIEF.
  - Pour certaines demandes, Mme Richer acceptait de « contribuer » à l'action dans la limite d'un plafond financier.
- Il arrivait que le centre serveur réponde à cette lettre en plaidant la cause de tel ou tel projet refusé en première instance. Mme Richer revenait rarement sur sa décision mais suggérait parfois de reformuler le projet l'année suivante.

---

<sup>6</sup> Cette règle a connu un petit nombre d'exceptions.



- Le décaissement des fonds destinés aux projets se faisait au cours de l'année, à 100% avant exécution du projet, sur la base d'un devis ou facture proforma. Le destinataire des fonds était soit l'institution centre serveur, soit une autre institution ayant présenté un projet, soit un fournisseur (d'équipements p.ex.), soit tout autre compte bancaire désigné par le centre serveur : compte d'ONG, voire compte individuel (Sénégal).
- En cours d'année, la BIEF a été conduite à organiser d'autres actions et à les proposer aux centres serveurs ; il s'est agi en particulier de participations collectives à des colloques internationaux, ou de réunions internes au réseau BIEF.
- En fin d'année, certaines des actions effectivement financées ont pu ne pas avoir lieu. Dans ce cas, la BIEF a le plus souvent admis que l'organisation soit reportée à l'année suivante (cas du Burkina Faso ou du Bénin sur 2000-2001), mais a également pu annuler des projets et récupérer les fonds correspondants.

C'est seulement récemment (1999 ou 2000) que la BIEF, sur instruction de l'INTIF, a demandé des **justificatifs ex post** des dépenses engagées.

Ces justificatifs, relativement probants quand la majorité de la valeur est importée, ont en général la valeur d'une simple déclaration quand la valeur ajoutée est nationale. Dans de nombreux cas, les documents sont difficilement crédibles ; sans compter des cas d'absence totale ou quasi-totale de justificatifs comptables (rémunérations de vacataires au Sénégal, mise en réseau des bibliothèques patrimoniales d'Haïti). Dans d'autres cas, les documents financiers produits témoignent d'un suivi précis des dépenses par l'organisateur de l'action : notes détaillées d'essence et de restauration pour des missions régionales au Cambodge ; budgets de formation détaillés et souvent inférieurs au seuil des 15 kFF au Bénin ... Mais ces derniers cas apparaissent nettement moins nombreux.

La difficulté de contrôle par les pièces comptables est évidente pour des actions entraînant des dépenses sur place, notamment une mobilisation de personnes (per diems, honoraires ...). Des alternatives au contrôle comptable sont le contrôle physique des réalisations ou mieux des résultats (= de l'utilisation effective des biens et services financés), et l'autocontrôle par des groupes d'utilisateurs potentiels intéressés à la bonne réalisation des actions. La BIEF a pratiqué ces deux modes de contrôle mais de façon ténue : pas de procédure de contrôle des réalisations par un opérateur pour le compte de la BIEF (tel que bureau d'étude, bureau régional de l'AIF ...) ; principe établi d'un Comité Directeur pluripartite pour le fonctionnement du centre serveur, mais absence d'exigence quant au fonctionnement effectif de ce Comité Directeur.

La BIEF a, en fait, principalement recouru à un moyen de contrôle, la *publication* (dans l'Écluse), qui combine ces deux ressorts (contrôle de réalisation et recours au système d'acteurs). Mais, le journal ayant nécessairement un objectif de communication extérieure sur la qualité de l'action de la BIEF, le souci de vérification critique pouvait passer au second plan derrière celui de mettre en valeur ce qui avait été fait.

En conclusion, les financements accordés par la BIEF apparaissent souvent comme l'apport, aux institutions documentaires nationales et/ou à leurs dirigeants, et/ou à des collectifs professionnels nationaux, de compléments de budgets de fonctionnement – modestes à l'exception du Sénégal – qui leur permettent, dans le respect de leur statut légal :



- de dynamiser leurs actions en réalisant des activités qui dépassent la routine quotidienne (formations, missions dans les régions ou dans les pays voisins),
- de gagner en visibilité auprès des autorités de tutelle nationales,
- à la marge, de fluidifier leur fonctionnement quotidien en faisant face de façon plus souple à des petites dépenses difficiles à financer sur le budget national.

En l'absence de critères de financement transparents et respectés, comme d'un système de contrôle externe ou d'auto-contrôle (en-dehors de la « publication » avec ses limites), ce fonctionnement très souple a favorisé des dérives, comme dans le cas du Sénégal, et n'a pas permis d'effets structurants sur la profession ou les institutions.

### **Centre serveur et acteurs nationaux de l'information et de la documentation**

Comme le montrent les 6 études de cas dans les pays, la situation est très variable quant à la mise en réseau, autour du centre serveur, des acteurs et institutions nationales du champ couvert par la BIEF. Un réseau vivant existe au Bénin, centré sur une institution de formation initiale (le CEFOCI) où enseignent nombre de professionnels. Au Sénégal, ce réseau existe également mais semble paralysée par des concurrences entre personnes et entre institutions. En Haïti, les relations sont assez rares mais possibles, comme l'a montré (hors programme BIEF) la concertation entre institutions sur le montage d'une formation initiale aux métiers de la documentation. Globalement, beaucoup d'institutions apparaissent comme assez isolées, ce qui est d'autant plus problématique qu'il s'agit souvent de petites structures (de l'ordre de 10 à 30 personnes dans les pays du Sud, dont moins de la moitié de « professionnels » de l'information), où les opportunités de perfectionnement professionnel interne sont donc limitées.

L'utilisation des crédits de la BIEF donne une idée de la dynamique de réseau dans chaque pays (Cf. graphique infra<sup>7</sup>) :

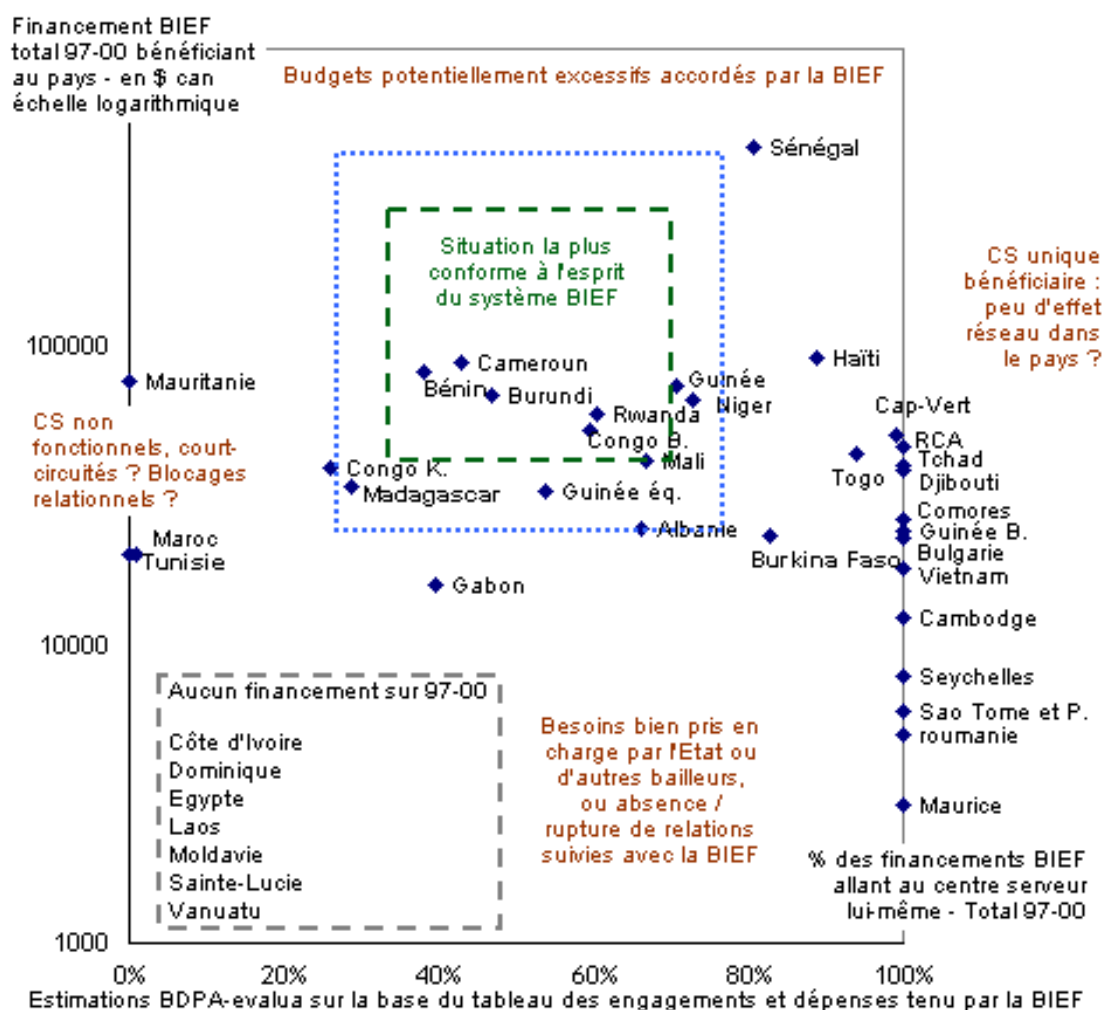
- Le montant du budget versé par la BIEF au pays est un indice de niveau d'activité ;
- Le pourcentage de ce budget allant à des actions du centre serveur lui-même est un indice du fonctionnement collectif, en réseau, des acteurs nationaux autour du programme BIEF ; un pourcentage « intermédiaire » est a priori un indice positif :
  - Un pourcentage trop faible, voire nul, d'utilisation des budgets par le centre serveur, suggère que celui-ci peut être court-circuité du fait de blocages personnels ou institutionnels.
  - Un pourcentage proche de 100% ou égal à 100% peut correspondre, soit à un petit pays (une seule institution réunit de nombreuses fonctions), soit à des faibles besoins, soit- en cas de montant moyen ou élevé notamment - à une captation de l'aide de la BIEF par une seule institution aux dépens des autres acteurs du pays.

---

<sup>7</sup> Les pays visités par les évaluateurs sont mentionnés en caractère gras. Dans leur cas, les indices donnés par cette figure concordent bien avec les constats des évaluateurs.







## Le programme et les politiques nationales d'information

L'Unesco, dans un rapport, récent considère que les bibliothèques nationales des pays en développement et émergents ont des besoins et des fonctions particuliers<sup>8</sup> :

- Collection et conservation des documents d'intérêt national : y compris collecte des publications parlant du pays produites à l'étranger, de la littérature grise (rapports, brochures), des traditions orales.
- Promotion du patrimoine : expositions, publications et conférences ...
- Fourniture de documents d'intérêt général : identification de publications étrangères sur le pays et mise à disposition, développement du prêt inter-bibliothèques.
- Services aux bibliothèques du pays (ex. répertoire commun des publications en série), constitution de banques de données concernant le pays, accès aux banques de données bibliographiques.

<sup>8</sup> Sonnekus, Elizabeth A. S. Guidelines for legislation for national library services. Paris : Unesco, 1997 (PGI97/WS/)





- Leadership et coordination : représentation internationale, réseau de bibliothèques (publiques notamment), formation, recherche-développement.

Certains de ces points ont été traités par la BIEF : surtout ceux qui se réfèrent aux relations internationales de ces institutions (identification de publications sur les pays, représentation internationale ...), nettement moins ceux qui correspondent aux réalités et usages nationaux (collecte du patrimoine oral, expositions, réseaux de bibliothèques publiques ...) : les actions de ce second type sont presque toujours des initiatives nationales qui ont parfois eu des difficultés à obtenir les financements de la BIEF<sup>9</sup>.

Au-delà de ces spécificités des pays en développement, l'émergence mondiale de la société de l'information conduirait à d'autres rôles : développement de contenus sur Internet (textes intégraux, bibliothèques numériques, documentation administrative), fourniture de produits et services adaptés (orientation, fiches d'information, expositions, etc.), numérisation des fonds, standardisation des outils et méthodes de gestion.

La BIEF a été, malgré des velléités louables, presque absente de ce mouvement.

## **Relations avec les organismes internationaux**

La BIEF a développé des relations avec les associations et organismes internationaux sous plusieurs angles :

- Membre d'organes exécutifs ou consultatifs : membre de l'IFLA et du CIA, la BIEF avait aussi un statut d'organisme non gouvernemental auprès des instances de l'IFLA et de l'Unesco<sup>10</sup>. Mme Richer a assuré la présidence du conseil du PGI de l'Unesco dans les années 90 la collaboration entre la BIEF et l'Unesco est, depuis, réduite.
- Prise en charge financière de certaines activités : par exemple, la BIEF a financé des missions de l'Unesco pour la formulation de politiques nationales d'information.
- Participation de l'équipe de la BIEF à de nombreux colloques et réunions (réunions du conseil du PGI, réunions diverses Unesco, IFLA, etc.), notamment jusqu'en 1998.
- Envoi de participants à des colloques internationaux (collaboration IFLA et CIA).

Depuis 1999, les interventions directes de la BIEF auprès de ces organismes ont décliné alors que parallèlement l'AGENCE développait un partenariat avec le CIA. De façon générale, la BIEF a été identifiée comme une source de financement plutôt que comme un organisme porteur d'une approche particulière.

La BIEF n'a entretenu aucune relation avec des organismes ayant des programmes d'information vers les pays francophones comme l'AUF ou la coopération française (Cf. IBISCUS). Cette absence de synergie a été jugée très négative sur le terrain, les professionnels ne comprenant pas pourquoi des organismes si proches ne pouvaient pas mettre en commun leurs moyens ou coordonner leurs méthodes.

---

<sup>9</sup> Notamment par crainte d'interférences avec d'autres programmes de coopération.

<sup>10</sup> Dans le site Web de l'Unesco, la BIEF est mentionnée au même titre que l'ACCT.



### 3. ÉVALUATION DU PROGRAMME

#### Un programme pertinent au regard des besoins et orientations de la Francophonie

**Le bien-fondé du programme BIEF**, par rapport à la situation en matière d'information et de documentation dans les pays membres de l'Agence, est réel et même évident. Ceci pour les dernières années plus encore que pour les années 87-95 où le projet de banque de données bibliographique ne répondait guère à un besoin concret des pays. Malgré ce bien-fondé, le programme ne répond pas à des besoins « urgents » : la sauvegarde et la diffusion des patrimoines administratifs et culturels de la Francophonie font en effet rarement partie des « urgences » politiques, leurs bénéfiques n'étant qu'à moyen et long terme.

Les objectifs que s'est fixé le programme, certes imprécis, semblent avoir toujours été réalistes et à la mesure de moyens raisonnables.

**La cohérence et la complémentarité du programme**, par rapport aux autres acteurs de ce champ, peuvent être qualifiées de médiocres à satisfaisantes :

- Cohérence gérée sous la forme d'un simple bornage de frontières (sans guère de synergies) au sein de l'Agence et avec les autres institutions francophones (AUF ...) ;
- Bonne cohérence avec les politiques nationales des pays d'intervention, l'appui de la BIEF s'adressant uniquement à des institutions d'État ;
- Cohérence médiocre à honorable avec les besoins et attentes des bénéficiaires finaux : les usagers de l'information sont généralement les grands absents des actions financées ou organisées par la BIEF ; ce sont des professionnels nationaux qui les intègrent, parfois, dans le jeu (portes ouvertes au Bénin, exposition au Burundi ...).

**La lisibilité des objectifs était assez faible** : clarté au niveau d'orientations très larges, clarté des institutions cibles, mais opacité totale au niveau du contenu des actions et de l'aide concrète apportée aux professionnels des pays.

#### Une cohérence liée au pilotage réactif du programme par un responsable unique depuis 1987.

**La qualité de la conception initiale du programme est faible.** Le programme, qui ne visait pas précisément les pays en voie de développement au départ, a été monté sans connaissance de leur situation et de leurs potentialités. Aucune consultation systématique des partenaires futurs n'a été conduite. Cependant la responsable, Madame Suzanne Richer, a réagi de façon rapide et pragmatique aux suggestions et impulsions des professionnels du Sud qu'elle rencontrait.

**L'adaptation des moyens humains et financiers aux objectifs poursuivis était bonne au départ**, avec les avantages et les inconvénients de l'homogénéité (équipe composée à 100% de fonctionnaires canadiens) et du leadership marqué de la fondatrice. Avec le temps,



les moyens financiers sont restés mais les moyens humains ont été retirés. L'équipe ne présentait plus la richesse humaine nécessaire pour gérer de façon isolée un programme intervenant dans tant de pays, sur un champ transformé par les TIC.

**Concernant l'adéquation du choix des partenaires aux objectifs poursuivis**, on relèvera que ces partenaires nationaux de la BIEF bénéficient, en raison de leur cursus et de leurs fonctions, d'une légitimité dans leurs pays. Il s'agissait cependant d'un recrutement individuel par Madame Richer et ses chargés de mission, plutôt que de la rencontre avec des réseaux nationaux structurés et acceptés comme tels.

**La planification des opérations était déficiente.** Formellement, elle était quasi-absente et illisible par les partenaires, sinon ex post à travers « l'Écluse » et les rapports annuels. Une importance excessive a été accordée dans les premières années à la banque de données. Au milieu des années 90, des dépenses très élevées ont été consacrées à la participation de la BIEF elle-même aux instances internationales, sans compter les réunions qu'elle organisait, d'utilité douteuse pour les professionnels nationaux. L'équilibre était meilleur dans les dernières années (1999-2000), avec un très fort % du budget investi dans les pays, et une diversité de financement à l'image des besoins nationaux.

Au fond, la cohérence de la BIEF était liée à la cohérence personnelle du parcours de Suzanne Richer dans le monde francophone de l'information documentaire. De ce fait, la BIEF, créée en 1987, présente dans le temps une cohérence bien supérieure à celle de nombreux programmes créés à l'époque et dont on a oublié jusqu'au nom.

## **Un mode de gestion qui n'a pas permis une efficacité élevée.**

**Le suivi de l'exécution du programme a été triplement déficient :**

- Suivi sans doute inefficace, puis inexistant du programme par les instances d'orientation ou de tutelle - conseil d'orientation scientifique, puis INTIF ;
- Contribution médiocre d'un groupe de travail (1997) consulté dans une optique de promotion interne, sur la base d'un questionnaire très orienté ;
- Faible suivi, dans les pays, des actions menées.

Malgré sa rusticité, le suivi effectué a évité à la BIEF d'être victime de détournements massifs, du moins là où les financements accordés sont restés modestes.

Les délais de réalisation étaient en général respectés par les partenaires nationaux, avec certes des décalages d'une année sur l'autre, voire des projets « ensablés ». Mais l'impact de ces retards était limité par la multiplication, au sein de la programmation BIEF, des petites actions indépendantes les unes des autres. Le décaissement rapide par la BIEF facilitait l'exécution des projets selon les prévisions.

La qualité des réalisations reposait entièrement sur les professionnels nationaux : élevée là où ils étaient techniquement exigeants, médiocre à inexistante ailleurs.

## **Des résultats modestes au-delà de la sphère institutionnelle**

La banque centralisée de données documentaires peut certainement être considérée comme un projet inefficace. Des coûts humains importants (coûts pour le gouvernement



canadien) y ont été investis pour des réalisations effectives, mais qui semblent avoir été très peu utilisées, en raison de leur inadéquation aux besoins.

Les effets de structuration du paysage documentaire des pays d'intervention, effets visés par le programme, ont été médiocres :

- La BIEF ne peut guère revendiquer d'impact évident sur la création d'institutions documentaires et la formulation des politiques dans ce domaine : elle a tout au plus appuyé financièrement l'Unesco et certaines institutions dans cet objectif ;
- On peut lui reconnaître un rôle d'accompagnement, reconnu par les institutions elles-mêmes, dans le contexte très difficile des Programmes d'Ajustement Structurel ;
- La BIEF a créé un réseau de professionnels francophones qui a permis par endroits des collaborations fructueuses, Sud-Sud ou Nord-Sud.

Mais ces collaborations sont restées très ponctuelles et la BIEF a échoué à institutionnaliser ce réseau (tentative de la FABADEF), il peut donc s'évanouir rapidement s'il n'est plus animé par le programme.

Les centres serveurs, fonctionnant dans la plupart des pays de façon peu collégiale, ont plus souvent fait barrage que publicité pour les acteurs qui auraient pu bénéficier du programme. Celui-ci a souvent défini les « institutions documentaires de portée nationale » de façon restrictive : AN et BN essentiellement. Ces limites étant posées, le terme de « consolidation des capacités documentaires nationales » décrit assez correctement ce qu'a pu réaliser la BIEF dans les années 90.

### **Certains petits projets (les formations) ont eu un effet de levier sensible, mais l'impact sur les usagers a été minime**

Les institutions bénéficiaires du programme s'en déclarent satisfaites, parfois avec une conviction communicative :

Les subventions de la BIEF, aussi modestes soient-elles, sont précieuses pour nous. L'orientation est souple. Ça nous permet de décider en tenant compte des besoins réels des structures documentaires. Parfois, vous avez beaucoup d'aide, qui ne cadre pas avec vos préoccupations ; et de petites aides, mais qui tiennent compte de vos besoins réels, c'est vraiment apprécié.

Une vertu appréciée de la BIEF a été la **fidélité à ses engagements** auprès des mêmes partenaires. Dans ce contexte, l'abandon par la BIEF des bibliothèques universitaires (laissées à l'AUF) a été un traumatisme encore sensible aujourd'hui.

Les changements imputables au programme sont modestes :

- La BIEF avait certes une part décisive dans les actions financées (il ne s'agissait pas de contributions marginales).
- Certaines de ces actions, notamment les formations organisées nationalement et l'installation des premiers équipements NTIC (fax, PC ...), ont pu contribuer significativement au progrès des pratiques professionnelles.
- Les évaluateurs n'ont pas le sentiment d'une amélioration générale des conditions d'archivage, au-delà des actions directement financées par la BIEF au profit de tel ou tel fonds.



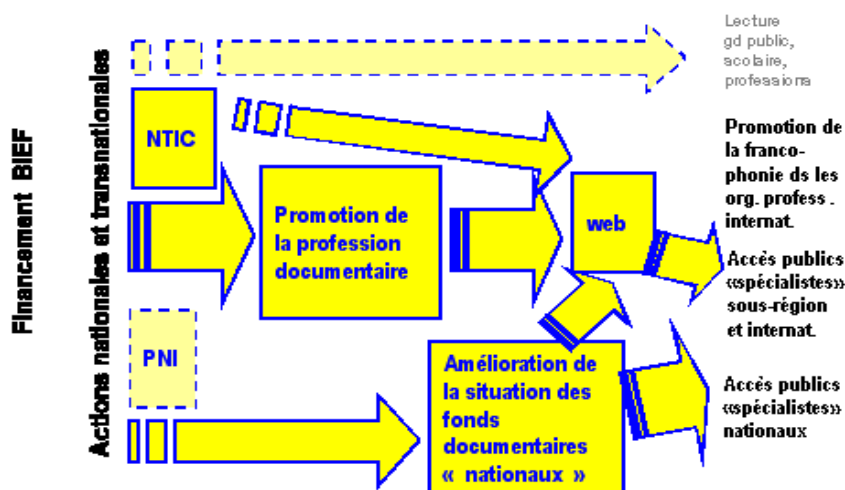
- L'accès à l'information pour les usagers ne s'est pas amélioré, du fait de la BIEF, à la hauteur des fonds investis (répertoires d'archives ...).
- Les réseaux professionnels constitués grâce à la BIEF sont réels, mais fragiles et porteurs d'échanges internationaux fort peu intenses.

## 4. RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

### Grands axes stratégiques

L'Agence de la Francophonie pourrait, selon les évaluateurs :

- Maintenir et réaffirmer le positionnement du programme BIEF en faveur des contenus francophones, notamment ceux qui ont valeur de patrimoines nationaux, constitutifs de la diversité culturelle mondiale ;
- Maintenir la double voie utilisée jusqu'ici par le programme BIEF : actions orientés vers les professionnels et institutions, notamment la formation, et actions orientées vers les fonds patrimoniaux ;
- Orienter et conditionner ses interventions sur l'accessibilité des informations et documents aux publics nationaux et internationaux francophones ;
- Mettre, dans les années à venir, les NTIC au cœur de ses actions, à la fois comme outil de conservation des fonds, de diffusion des documents, et de dynamisation de la profession pour intégrer les institutions documentaires à la société de l'information.



### Quels produits et services, au bénéfice de quels publics ?

L'équipe d'évaluation attire l'attention sur le clivage entre les différents types d'information (présenté au 1.1 du rapport). Dans les domaines de l'information technique, économique

ou scientifique, existent déjà de nombreux circuits de coopération, qui présentent une forte composante « aide du Sud par l'information venant du Nord » : dans ces domaines, les informations ont une large aire de validité géographique, et la production du Nord est très supérieure quantitativement à celle du Sud. Il s'agit souvent de partenariats spécialisés, fondés sur le partage d'un même référentiel professionnel (scientifique, ...) entre acteurs qui coopèrent.

La spécificité du programme BIEF, depuis sa création, est dans le partage et la valorisation des contenus en information et en documents existant dans les divers pays de la francophonie.

- Du fait même de cette diversité, la spécialisation du programme porte non sur les contenus, mais sur les méthodes de gestion et de diffusion de cette information. De ce fait, son action « rayonne », potentiellement, sur l'ensemble des professionnels de l'information.

Dans les années 90, la BIEF s'est de plus en plus limitée à des institutions d'État souvent peu tournées vers le service au public : nous préconisons une plus large ouverture aux contenus culturels (notamment audio-visuels), et à des publics plus larges.

Concernant les actions financées, les évaluateurs préconisent une certaine continuité dans les types d'actions soutenues dans les pays, qui émanent d'une demande bien informée. Le changement se ferait dans trois directions :

- Sélectivité accrue concernant les types d'actions qui présentent le plus de risques de clientélisme ou d'utilisation « captive » par une seule personne ou institution ;
- Modernisation du dispositif avec un accent fort sur les NTIC, la mise en ligne, la numérisation ;
- Expertise technique et partenariats, pour un plus fort appui méthodologique à des cercles professionnels nationaux souvent restreints ou isolés.

Dans cette logique :

- Les actions destinées à la profession resteraient, dans l'ensemble, au même niveau de priorité (sauf le financement d'équipements) et seraient complétées par des formations axées sur les publics (marketing de l'information), un appui technique, un partenariat repris, et plus construit qu'auparavant, avec les organisations professionnelles internationales.
- Les actions orientées sur les fonds eux-mêmes laisseraient, sauf circonstances particulières, au budget de l'État les dépenses récurrentes liées à la sauvegarde du patrimoine national. En revanche, une plus grande priorité serait donnée, dans une logique contractuelle (« achat » de prestations), à l'enrichissement des collections par l'échange de contenus (doublons et versions numérisées), et surtout à la mise en ligne des bases de données documentaires, avec une perspective de méta-moteur qui permettrait sur un site unique l'interrogation des diverses bases de données nationales.



## Perspectives concernant le mode d'intervention auprès des institutions

### *Centrage sur les contenus*

Nous recommandons de privilégier l'amélioration des contenus et non plus simplement le catalogage des documents. Cela passe par un accent plus important sur la collecte des documents produits - notamment littérature grise ou publiée en ignorant le dépôt légal, sur l'échange, sur l'incitation à identifier les publications et à les mettre le plus possible en ligne ou à les faire connaître. Des mécanismes d'aide peuvent permettre aux pays qui le souhaitent de se constituer des collections (physiques ou numériques) conséquentes de littérature publiée à l'étranger au sujet de leur pays.

Dans certains cas, de véritables plans de sauvetage auraient un sens (par exemple cas des archives nationales du Burkina Faso et de Madagascar mais certainement d'autres pays du Sud). Un document rédigé par le directeur des AN de Tunisie, président de l'AIAF, fait le point sur les plans d'urgence dans le secteur des archives<sup>11</sup>.

### *Capitalisation d'expériences*

Valoriser le contenu passe aussi par le développement d'une "bibliothèque" de comptes-rendus et d'expériences des organismes appuyés par le programme. Il est fortement souhaitable que le programme demande des rapports sur les activités financées et les mette en ligne, afin de constituer une base de références qui valorise à la fois le programme et les institutions partenaires et serve d'exemples à d'autres.

### *Sensibilisation à l'information documentaire*

Le programme pourrait s'associer à tout événement sensibilisant à l'accès à l'information (foire du livre, journée de la lecture ...).

### *Offre de formation*

Vu la multiplicité des besoins et des thèmes de formation, nous préconisons une approche à plusieurs niveaux, qui allierait :

- **Des sessions organisées dans les pays**, gardant la souplesse d'origine de la BIEF à savoir une demande émanant du pays, pour un montant financier faible : de l'ordre de 2 000 à 3 000 euros, versés avant la tenue de la session. Par rapport aux pratiques antérieures de la BIEF, le niveau qualitatif devrait être amélioré. Pour cela, l'INTIF définirait des critères clairs et publics quant à l'octroi de ses financements. L'organisateur devrait préciser à l'avance le contenu exact, le programme, les participants et leur mode de sélection et le(s) formateur(s) (ce qui suppose des délais rapides pour l'octroi des fonds) ; un rapport d'évaluation serait remis à l'issue de la session. L'INTIF jouerait un rôle de conseil sur le contenu et sur le choix du

---

<sup>11</sup> Plan d'urgence pour l'assainissement et la sauvegarde des documents administratifs et des archives : Une étude RAMP (CII-95/WS/4). Paris, UNESCO, 1995. 47 p.



formateur/animateur. Les rapports d'évaluation seraient mis en ligne. Ces sessions devraient de façon systématique être valorisées dans les médias dans un but de sensibilisation (à destination soit des publics cibles, soit des responsables politiques).

- **Des sessions régionales**, co-organisées par l'INTIF et une institution (ou des institutions), sur des sujets où l'échange inter-régional est prioritaire ou sur des sujets techniques pointus - Cf. amélioration de la collecte et de l'acquisition de documents par les BN (législation, expériences, programmes d'appui), numérisation de documents (principes, coûts, programmes d'appui), mise en ligne de bases de données (principes, formats, logiciels), etc. Ces formations, organisées de préférence dans des pays comparables à ceux des participants, seraient organisées par l'INTI en association avec une institution locale.

- **La diffusion et/ou le développement de supports pédagogiques** : le programme peut jouer un rôle important dans l'adaptation de supports pédagogiques existants et le développement de supports adaptés aux cibles et problématiques. L'objectif n'est pas de se substituer aux écoles spécialisées mais de fournir aux formateurs et animateurs du matériel pédagogique de bonne qualité.

Il peut notamment s'agir d'adaptations en français de supports existants en langue anglaise (support pédagogique de l'IRMT pour la formation et le recyclage des archivistes des pays en développement ; modules de formation sur les NTIC du bureau régional Asie de l'Unesco avec ASTINFO, etc.). Des collaborations seraient aussi à envisager avec les initiatives de formation à distance (les campus numériques de l'AUF ou le programme FORCIIR de la coopération française, sis à l'EBAD).

- **Un appui technique en base arrière**, notamment pour l'informatique et les NTIC. Une collaboration avec le groupe d'experts de Pierre Ouédraogo de l'INTIF serait bienvenue.
- **Un programme annuel** serait élaboré par l'INTIF en collaboration avec les institutions partenaires du programme et largement publié. Il serait en ligne avec des mises à jour régulières, pour les sessions nationales comme régionales. Les formations devraient être ouvertes à des stagiaires autres que celles des institutions organisatrices.
- **La formation continue de base** ne doit pas être oubliée (au seul profit des NTIC) : formation à la gestion d'une bibliothèque ou d'un service d'information, de traitement et classement des archives ... Dans les pays du Sud, on observe très souvent l'absence de cadres intermédiaires entre des responsables de très haut niveau (niveau 3<sup>e</sup> cycle) et des agents de base ayant parfois un simple niveau certificat d'études.

### ***Mise en réseau***

Nous recommandons enfin une réelle **mise en réseau** de l'ensemble des professionnels. Une liste de diffusion et de discussion entre professionnels du Sud est un investissement à coût nul si des volontaires peuvent être identifiés comme modérateurs. Pour un accès large à l'information professionnelle hors des institutions nationales, un site-portal serait le bienvenu pour référencer les programmes des bailleurs, les expériences intéressantes, des





supports de cours, la législation en vigueur dans les pays, les principaux centres de ressources (bibliothèques, centres de documentation, archives les plus importantes)<sup>12</sup>.

La mise en réseau doit concerner toutes les structures documentaires opérationnelles, y compris les bibliothèques universitaires, les centres de documentation spécialisés, les bibliothèques publiques et les écoles de formation. En outre, on doit y intégrer les professionnels des NTIC au sens large (hébergeurs de site, webmestres, informaticiens).

## **Comment rendre les contenus francophones accessibles aux publics ?**

Ce rapport attire l'attention à plusieurs reprises sur le risque de soutenir sans effet pour les publics, une profession fière de ses trésors culturels, et parfois tentée de se contenter, d'une mise à disposition théorique ou passive pour ce qui est de l'ouverture au public.

Pour que le programme bénéficie aux publics, l'accès effectif de ceux-ci à l'information doit donc être promu, dans une logique contractuelle, par l'AGENCE, qui représente en l'espèce auprès des institutions aidées, les intérêts de la communauté francophone.

Les moyens nécessaires diffèrent quelque peu entre le public national et international :

- **Le public national** doit, de façon évidente hors contraintes légales, avoir accès facilement aux documents primaires.
  - Sur les fonds eux-mêmes, cela demande qu'ils soient repérés et connus, aisément accessibles. En termes opérationnels, cela se traduit par des fonds classés dans de bonnes conditions, répertoriés pour les plus importants sur informatique.
  - Sur leur accès, cela suppose des outils de recherche performants et à jour, des postes informatiques - un seul peut souvent suffire - donnant accès aux bases, des horaires d'ouverture adaptés aux publics potentiels (le samedi par exemple) ...
  - Selon les pays, l'accent sera mis sur un des maillons de la chaîne, en évitant deux écueils :
    - Financer l'accès à des fonds inexistants : un bailleur a ainsi financé une superbe salle de lecture pour les AN du Burkina Faso ; elle n'a jamais été ouverte et les sièges y prennent la poussière, car seuls quelques dizaines de mètres linéaires de fonds sont classés et seraient donc accessibles au public.
    - Financer la mise à niveau des fonds en remettant à l'étape suivante une ouverture active au public : l'institution, ayant peu à gagner, en terme de confort de fonctionnement, à l'arrivée du public, risque d'en rester à la première étape.
  - La diversité des fonds documentaires, soutenue par ailleurs, pourra être valorisée auprès des publics (expositions, animations, catalogue ...).
- **Le public international** est à distance des documents primaires. Internet est l'outil essentiel à mobiliser. Le public international doit avoir accès en ligne aux références des documents, mais aussi à certains documents d'une grande valeur patrimoniale,

---

<sup>12</sup> La banque de données développée par l'Université de Louvain est un excellent point de départ.

légale ou technique (certaines archives historiques telles que les archives royales de Madagascar, les textes de lois, etc..) ainsi qu'à des orientations sur les sources d'information.

Au niveau opérationnel, des appuis spécifiques devraient être menés sur :

**Le développement de pages/sites Internet** : outre le développement de pages statiques, la mise en ligne de bases de données devrait être développée. Nous recommandons donc de reprendre la piste suivie initialement pour les CD-ROM « BIEF ». Mais, à la place de cette base unique au format contraignant, des solutions locales de mise en ligne doivent être recherchées, grâce à des synergies entre acteurs :

- Sur le plan de l'hébergement, avec les serveurs installés dans quasiment tous les pays francophones par l'AUF (réseau REFER) ;
- Sur le plan de l'appui technique avec là encore le réseau REFER, le réseau d'experts logiciels libres de l'INTIF, ainsi que d'autres initiatives (par exemple, Acacia du CRDI, le SDNP du PNUD). Ces organismes ont acquis une bonne maîtrise des NTIC et sont à même d'assurer formation et aide à la mise en ligne. Le programme BIEF aidera d'une part à orienter vers les acteurs nationaux et d'autre part soutiendra spécifiquement la constitution de sites, avec des conditions contractuelles portant notamment sur l'effectivité et la qualité des dispositifs de mise à jour.

**Le développement de bases de données** : la maîtrise de logiciels tels que CDS-ISIS n'est pas acquise dans nombre d'unités documentaires du Sud. L'appui passe prioritairement par la formation. Une réflexion devrait être menée sur le choix d'autres logiciels plus adaptés notamment aux fonctions des bibliothèques (gestion des prêts) ou le développement d'une application simple clé en main : il y a lieu privilégier la simplicité et non le strict respect des normes internationales (Cf. contre-exemple du format CCF-BIEF).

**La numérisation** est un secteur en plein développement qui vise deux objectifs : la conservation des documents et l'accessibilité. La conservation est un réel problème dans nombre de pays du Sud qui disposent souvent de locaux inadaptés. La numérisation, donne accès aux documents originaux tout en évitant de les manipuler physiquement. Cependant cette opération est onéreuse et doit être conduite avec discernement. Un appui à la rédaction de cahier des charges pourrait être dans un premier temps fourni par le programme, qui pourrait éventuellement appuyer certaines opérations (ou appuyer la candidature à d'autres programmes comme Mémoire du Monde de l'Unesco).

**Le conseil technique** va de pair avec le développement des bases de données ou la numérisation. Le programme pourrait appuyer des missions d'expertise. Un suivi des outils et expériences devrait être fait, de même que l'identification de personnes ressources afin de s'assurer de la qualité du conseil.

**L'accès sur place** : il s'agit de faciliter l'accès sur place aux documents, en améliorant les services aux utilisateurs et la décentralisation des points de consultation.



## 5. RECOMMANDATIONS QUANT A L'ORGANISATION

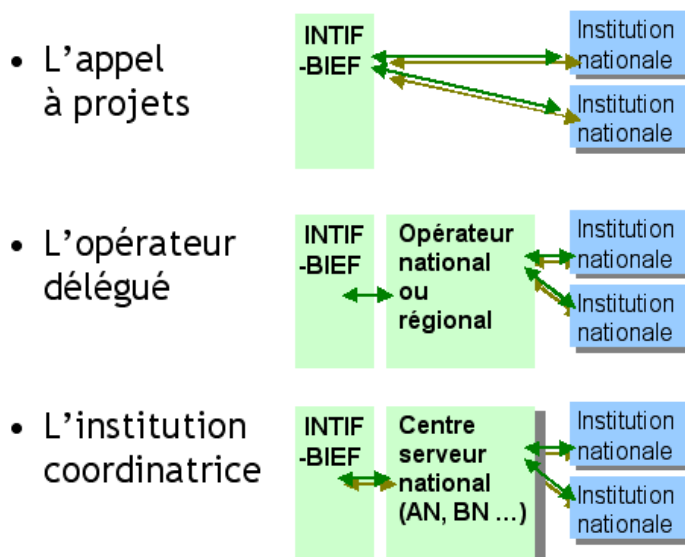
Nous préconisons de fonder la réorganisation du programme sur 4 grands axes :

- **Contractualisation des relations** : tout acte du programme (sélection, financement) se fonderait sur des règles transparentes. Plus précisément, tout organisme appuyé le serait dans le cadre d'un contrat explicitant les droits et devoirs de chaque partie, les objectifs et résultats attendus, les modalités de réalisation, de suivi et de règlement. Tout contrat aurait une durée et des conditions de renouvellement. Cette contractualisation, qui constituerait, par rapport aux conventions actuelles BIEF-centres serveurs, une inévitable lourdeur administrative, devrait en échange permettre de développer un réel partenariat axé sur des améliorations concrètes pour les bénéficiaires finaux.
- **Renforcement des dynamiques professionnelles nationales** : la durabilité des résultats du programme, et du partenariat AIF-pays, est liée à son inscription dans les dynamiques *professionnelles* existantes ou potentielles au niveau national - au-delà des dynamiques *institutionnelles* de chaque organisme. Cela sous-entend que les activités appuyées soient au bénéfice de plusieurs unités documentaires et qu'elle soit connue du milieu professionnel. L'échange entre professionnels d'horizons différents serait favorisé ou privilégié.
- **Double système de financement** : nous préconisons un double système de financement, associant l'appel à propositions pour des projets importants (de dimension régionale ou structurants), et le financement « de guichet » favorisant l'initiative nationale, conformément au mode de fonctionnement antérieur de la BIEF.
- **Synergie avec le Fonds francophone des Inforoutes, l'INTIF et le CIFDI** : l'AGENCE disposent de ressources humaines et techniques qui avaient été très largement ignorées par la BIEF, et qui peuvent permettre de démultiplier l'efficacité du programme. Nous pensons plus particulièrement au Fonds francophone des inforoutes, au réseau Logiciel libre et aux produits et services documentaires développés par le CIFDI.



## Comment agir dans les pays ? Trois modèles d'organisation

Les évaluateurs se sont penchés sur trois modèles possibles d'organisation pour le programme BIEF :



- Le modèle d'appel à projets s'apparente à celui du Fonds Francophone des Inforoutes. Un acteur central définit une politique et la publie. Dans les différents pays et sur un pied d'égalité, des acteurs peuvent répondre à cet appel, seuls ou à plusieurs, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de l'acteur central.
- Le modèle d'opérateur délégué s'apparente à celui de nombreuses actions de l'INTIF. Dans certains pays (pas forcément tous), le programme dispose d'un relais, employé sur une base contractuelle, qui met en œuvre les actions du programme, seul ou en relation avec les acteurs nationaux d'un ou plusieurs pays.
- Le modèle d'institution coordinatrice est le modèle de la BIEF dans la 2<sup>ème</sup> moitié des années 90. Dans chaque pays, une institution nationale, dont la légitimité et la pérennité sont indépendantes du programme, joue le rôle de coordination stratégique et matérielle du programme. Elle est, comme dans le second modèle, interlocuteur unique du niveau central.

Chacun de ces modèles a, bien entendu, ses avantages et inconvénients.

- **Le modèle d'appel à projets donne un grand pouvoir au seul acteur central**, la coordination du programme, donc permet en principe des choix stratégiques clairs. Il y a en même temps un niveau de décision local puisque les appels jugés peu intéressants par les acteurs locaux ne susciteront que peu de candidatures.

Cependant, les appels à projets sont connus pour leur « effet chasseur de primes » : un petit nombre d'acteurs adroits, bien informés des procédures, apprend à monter des dossiers répondant aux critères affichés.



- **Le modèle d'opérateur délégué** est le plus répandu dans le monde du développement car il **assure la meilleure efficacité à court terme** au bailleur de fonds : il permet un contrôle plus étroit de la mise en œuvre des actions inscrites au programme.

Le faible pouvoir accordé aux acteurs locaux dans ce schéma dessert en revanche la pertinence du programme par rapport aux réalités nationales, et assure en général sa non pérennité : si le financement est retiré, l'opérateur cesse aussitôt l'action. Ce problème qui se pose de façon évidente avec un « petit » partenaire, dépendant du bailleur, peut rester réel avec un partenaire durable comme une institution nationale.

- **Le modèle d'institution coordinatrice** donne sur le programme un pouvoir élevé au collectif des personnes et institutions qui sont déjà en position de pouvoir dans le pays, et notamment à l'une d'entre elles (coordinatrice). Cela contribue à **une plus forte pertinence et à une plus forte durabilité** des réalisations, qui correspondent souvent à des projets nationaux existants mais en manque de financement.

Ce modèle réduit le pouvoir du programme en central. Dans le cas où l'institution coordinatrice tend à capter l'ensemble de l'aide destinée à un pays, le niveau central voudrait pouvoir s'appuyer sur le collectif des acteurs locaux, mais n'a pas de contact direct avec eux et a peu à leur promettre en direct (contrairement au 1<sup>er</sup> modèle). Le niveau central est donc en situation de dépendance par rapport aux relations entre personnes, institutions, « chapelles », qui peuvent exister au niveau national.

### **Deux raisons particulières font du troisième modèle, un schéma particulièrement approprié à un programme comme la BIEF :**

- L'objet même du programme touche de près à la souveraineté nationale et aux mandats des institutions documentaires nationales. Il ne peut être espéré d'agir efficacement « sans » ou « contre » ces institutions.

- « L'auto sélection négative » de certains pays victimes de blocages internes, n'est pas un drame, compte tenu des dimensions du programme et du grand nombre de pays dans la Francophonie : renvoyer, en cas de blocage, aux responsabilités des institutions nationales, est légitime pour une agence intergouvernementale.

Cependant, force est de constater que ce modèle n'a, sauf exception (Bénin ...), pas fonctionné de façon satisfaisante. La recommandation des évaluateurs est de :

- **Conserver la logique d'institution coordinatrice (modèle 3)**, mais en situant cette institution sous une double pression « collégiale » en interne, « contractuelle » vis-à-vis du programme, **ce qui rapproche du modèle 2** ;

- Nous pensons qu'un budget biennal de l'ordre de 4 MF / 600kE (soit une moyenne de 100 kF par biennum et par pays aidé) pourrait être géré de façon efficace dans ce cadre.

- **Compléter les actions dans les pays** menées selon ce modèle, par des **appels à propositions de portée régionale ou internationale, menés selon le modèle 1**.

- Nous pensons que de l'ordre de 3 thèmes pourraient être proposés par biennum, pour un budget de l'ordre de 2 MF.

- Ces indications sur le budget qui pourrait être géré de façon efficace - correspondant à l'ordre de grandeur du budget actuel - ne préjugent pas d'un « bon » niveau de budget à



attribuer, dans l'absolu à un programme prenant la suite de la BIEF actuelle. Les évaluateurs n'ont pas d'appréciation sur ce point.

### **Des centres serveurs plus démocratiques, dans une relation plus claire avec le programme**

Le principe collégial, « démocratique » au sein de la profession, était posé par la BIEF puisque le centre serveur devait se comporter en tête d'un réseau national, la programmation étant décidée par un comité directeur. Nous préconisons de **revenir à un tel fonctionnement collégial** : les projets ne pourraient, dans cette optique, être recevables par la BIEF que cosignés par l'ensemble des membres du comité directeur ; les demandes seraient publiques (mises en ligne sur Internet par le demandeur ou à défaut par la BIEF).

Le principe contractuel dans la relation au programme doit être lui aussi instauré ou restauré par le biais de conventions cadres précises, d'objectifs de résultats écrits, de clauses de « revoyure », de durées limitées d'engagements - avec une temporalité qui pourrait être celle du biennium.

Cependant, collégialité et contractualisation réduisent l'attrait de la fonction de coordination ! Or le problème de la BIEF a longtemps été de trouver des professionnels dynamiques et volontaires pour cette fonction. Il faut donc que le système retenu comporte une compensation de nature à attirer des volontaires.

En termes d'octroi de financement, **ce fonctionnement demande une grande réactivité à l'INTIF** puisque le travail d'élaboration, de sélection, de négociation, s'est fait pour l'essentiel entre acteurs du pays - même s'il n'est qu'imparfaitement traduit par le dossier papier envoyé par le centre serveur au niveau central.

- Des dossiers de demande de l'ordre d'une page machine, devraient suffire - plus développés, certes, que les 4-5 lignes ordinairement pratiquées par le passé.
- Un comité de sélection de trois personnes internes à l'AGENCE, éventuellement conseillé par deux à trois experts consultés par Internet, devrait pouvoir déclencher les financements avec un délai maximum de 3 à 6 semaines.
- Le versement a priori de la totalité des fonds devrait être possible pour des montants faibles et dès lors qu'un contrôle a posteriori est possible.
- Un contrôle a posteriori par sondage devrait être pratiqué en s'appuyant sur les bureaux régionaux de l'Agence et sur les missions menées dans d'autres cadres par des personnels de l'INTIF.

### **L'appel à propositions thématique : un complément qui traduit les priorités du programme**

La formule de l'appel à propositions sur un thème donné permet au programme de publier ses priorités à destination de l'ensemble des acteurs potentiels, privés ou publics.

Il compense donc, tant au plan des objectifs que de l'organisation, les limites du modèle de l'institution coordinatrice.



Il faut cependant identifier et prévenir le risque de conflit entre ces deux modes de fonctionnement. Le conflit potentiel vient du « court-circuitage » de l'institution chargée par ailleurs de coordonner le programme dans le pays, donc de veiller à sa cohérence et à garantir son insertion dans les logiques et dynamiques nationales. Ceci notamment là où les institutions coordinatrices fonctionnent bien. On peut contribuer à la cohérence :

- En formulant les appels à propositions sur des thèmes suffisamment différents de ceux que reflètent les programmations nationales ; notamment en priorisant les actions qui dépassent les frontières d'un pays.
- En intégrant de façon transparente les institutions coordinatrices dans la procédure de sélection parmi les propositions reçues. Par exemple en publiant sur le web toutes les propositions reçues et en avertissant les centres serveurs quelques semaines avant la tenue des comités de sélection.

Agissant sur des milieux professionnels atomisés, et souvent cloisonnés nationalement, la tentation peut rester grande aussi bien pour les gestionnaires du programme que pour les institutions coordinatrices, de *restreindre* leur réseau d'intervenants à des interlocuteurs de confiance : or cela va à l'inverse de la logique de mise en réseau, de dynamisation des professions, qui peut faire le succès du programme. Des *procédures systématiques de publication* sont un barrage relativement efficace contre de telles dérives.

### **Quelle organisation en central (à l'INTIF) ?**

Le programme serait coordonné à l'INTIF à Bordeaux avec une équipe légère dont les fonctions essentielles seraient :

- L'animation globale du réseau : choix et suivi rapproché avec les partenaires, évaluation et programmation des activités demandées, mise en relation avec les autres programmes/institutions, lancement des appels à propositions ;
- La gestion financière des activités financées : engagement des dépenses, vérification des pièces justificatives, paiement et suivi des factures ;
- L'appui et le conseil technique : il s'agit essentiellement de fournir un avis technique à l'animateur et au réseau, et d'orienter vers les personnes compétentes ou assurer une veille technologique. La personne conseillère technique pourra aussi être requise si nécessaire dans le cadre de missions d'expertise ou de formation.
- L'appui pédagogique : dans la mesure où le programme développe une forte composante formation, il y a nécessité d'établir une hiérarchie des besoins en formation, une programmation, des recommandations pédagogiques, le développement de supports pédagogiques.
- La coordination et la réalisation de produits : site Web, liste de diffusion, bases de données, présentation d'organismes et de partenaires.

Seule l'animation requiert une personne dédiée à *temps plein* au programme BIEF. Elle devra avoir un excellent relationnel, une bonne connaissance du milieu professionnel des pays francophones (et ceux du Sud en particulier), une capacité à juger de la pertinence des actions et une expérience en gestion de programmes.



Les autres fonctions ne nécessitent pas à priori d'affectation à temps plein. Certaines peuvent être partagées avec d'autres fonctions déjà assurées à l'INTIF et au CIFDI : appui et conseil technique, réalisation de produits et bases de données. Cependant, il se pourrait qu'un recrutement supplémentaire soit indispensable, à cheval entre l'appui et la réalisation de produits. En ce qui concerne l'appui pédagogique, un consultant pourrait intervenir régulièrement.

Globalement, dans l'hypothèse d'un budget d'intervention inchangé (3 MF / an), la gestion du programme devrait pouvoir se faire avec 3 personnes équivalent temps plein au total, comme précédemment, sans compter l'implication de la direction de l'INTIF. L'évolution par rapport à l'équipe d'Ottawa porte sur le niveau moyen d'expertise, accru, et sur des passerelles avec les autres activités de l'INTIF.

### **Comment gérer la transition ?**

Un changement brutal, quoique annoncé depuis plusieurs années, a eu lieu au niveau central, avec le rattachement effectif du programme BIEF à l'INTIF. Ce changement de direction donne l'occasion de réformes importantes ; en même temps, il a pour conséquence immédiate une méconnaissance par l'animation du programme quant aux dynamiques en cours dans les pays, aux potentiels de développement, etc.

Une certaine continuité dans la mise en œuvre du programme dans les pays est donc souhaitable pour bénéficier de la notoriété acquise par la BIEF auprès des acteurs et des gouvernements, comme pour éviter la démobilitation de professionnels déjà blasés par la versatilité de nombreux bailleurs et le manque de consistance de leurs engagements - la Francophonie ne faisant évidemment pas exception.

La réalisation de l'évaluation et le débat sur ses conclusions constituent, en eux-mêmes, la première composante d'une transition progressive.

Nous proposons de poursuivre par les étapes suivantes :

**1- Définition des grandes lignes du nouveau programme**, en termes de positionnement et d'objectifs d'une part, de règles de fonctionnement en central et dans les pays, et de thématiques privilégiées (pour les appels à propositions) d'autre part. À cette occasion, un nom traduisant mieux les objectifs du programme pourrait être identifié et utilisé, tout en gardant l'acronyme « BIEF » dans la mesure du possible.

**2- Diffusion large du texte présentant ces orientations** à un maximum d'acteurs de la sphère documentaire (utilisation des BDD du CIFDI), et bien entendu mise en ligne.

**3- Rédaction**, avec un petit groupe de représentants des institutions coordinatrices, d'un nouveau modèle de convention-cadre entre centre serveur national et programme. Diffusion de ce modèle à tous les partenaires nationaux en vue du renouvellement de la totalité des conventions existantes.

**4- Expédition par les centres serveurs** existants qui souhaitent poursuivre avec la BIEF compte tenu des changements intervenus, d'orientations adoptées collectivement par leur comité directeur, intégrant :

- L'état de la situation dans le pays et les objectifs qu'ils pourraient poursuivre avec le concours de la BIEF ;





- Les acteurs mobilisés dans cette direction ;
- Une hiérarchisation des actions jugées prioritaires, et les résultats qui en sont attendus.

5- Parallèlement, tout autre **groupe d'unités documentaires**, qui souhaiterait s'organiser pour devenir partenaire du programme, serait invité à formuler une telle réponse.

- Selon la situation du pays, l'INTIF pourrait dans certains cas contribuer à la tenue de sessions de travail réunissant les acteurs pour l'émergence de projets consensuels et structurants.
- Dans tous les cas de figure, le partenariat autour du programme BIEF doit concilier une logique de souveraineté (être accepté par les autorités nationales, compétentes pour la plupart des fonds patrimoniaux sur lesquels interviendrait le programme), et une logique professionnelle (mobiliser les réseaux professionnels, notamment les jeunes, au-delà des directions d'institutions).

6- Toujours parallèlement, des acteurs ou groupes d'acteurs, d'un pays ou de plusieurs pays, peuvent répondre au premier appel à propositions. Cela peut également permettre d'identifier des partenaires pour le programme dans les pays.

L'idée générale de ce mécanisme de transition est de **favoriser l'élargissement et l'auto sélection du réseau d'acteurs du programme** :

- élargissement pour dépasser les relations clientélistes qui se sont inévitablement installées ici, pour sortir du blocage constaté là ;
- auto sélection parce que, *au vu de son positionnement*, le programme n'a guère de légitimité pour privilégier tel ou tel pays d'intervention (contrairement à Mémoire du monde par exemple), et qu'au vu de ses moyens, il ne peut intervenir en substitution des autorités nationales : **la sélection de ses terrains d'intervention et de ses partenaires doit donc découler des capacités des systèmes d'acteurs à apporter aux publics des progrès durables en termes d'accès à l'information et aux documents francophones.**





# ANNEXES

**Annexe 1 : Termes de références pour l'évaluation externe de la Banque d'information sur les Etats francophones (BIEF)**

**Annexe 2 - Sigles et acronymes**

**Annexe 3- Colloques soutenus par la BIEF (organisation ou participations)**

**Annexe 4- Entretiens effectués pour la réalisation de l'évaluation**





**ANNEXE 1**  
**TERMES DE REFERENCES POUR L'EVALUATION EXTERNE**  
**DE LA BANQUE D'INFORMATION SUR LES ETATS FRANCOPHONES (BIEF)**

**PRESENTATION DU PROGRAMME « BIEF »**

---

**Origine et historique du programme**

- 1<sup>er</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Paris, 1986)

Le Canada dépose un rapport de synthèse sur les « banques de données ». Ce rapport passe en revue les principaux domaines constituant le marché de l'information automatisée, ainsi que certains aspects de sa production et de son utilisation. Plusieurs recommandations sont formulées, dont celles-ci :

- a) dresser les inventaires des informations bibliographiques automatisées concernant les Etats membres, et détenues par d'autres Etats membres ;
- b) comparer ces inventaires avec les informations détenues dans l'Etat concerné et les restituer à cet Etat, qui assurera une structure technique d'accueil adéquate, les informations bibliographiques et la reproduction de documents correspondants.

Les chefs d'Etat et de gouvernement acceptent ces propositions et demandent qu'elles soient précisées et mises en œuvre. Une première base de données est constituée à partir des extractions des fichiers des unités documentaires du Nord (Canada, puis Belgique) et élargie par la suite à tous les Etats membres du Sommet. Le projet est intitulé « Banque internationale d'information bibliographique sur les Etats francophones ».

- 2<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Québec, 1987)

Le programme « Banque internationale d'information bibliographique sur les Etats francophones - BIEF - » est adopté par les chefs d'Etats et de gouvernement. Le repérage et la restitution aux Etats francophones des informations bibliographiques les concernant en restent les objectifs majeurs. En outre, il est proposé que, à brève échéance, la mise en œuvre du programme BIEF s'accompagne de la création « d'un Centre de livraison de documents permettant de favoriser l'accès et le pointage des ressources documentaires primaires et d'un Centre d'échange des imprimés, par exemple à partir des doubles des bibliothèques des pays du Nord, afin d'aider des bibliothèques universitaires du Sud à reconstituer des collections de revues scientifiques pour les années antérieures à 1987. »

- 3<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Dakar, 1989)

Les projets adoptés par les Sommets antérieurs sont intégrés à l'Agence de la Coopération culturelle et technique (ACCT qui deviendra par la suite Agence intergouvernementale de la Francophonie) et le programme BIEF devient un « programme décentralisé », géré au Canada (Ottawa) par une équipe de fonctionnaires mis à disposition par le gouvernement de ce pays. Un fichier comprenant 30 000 données bibliographiques est alors constitué. Tous les Etats membres y ont accès par différents supports (microfiches, fiches cartonnées, bandes magnétiques). Le mandat du programme BIEF est donc élargi. Il est proposé :

- la création d'un réseau d'accueil structuré, celui des "centres serveurs régionaux". Chaque centre serveur régional doit être "une unité documentaire déjà opérationnelle, dont le mandat est élargi pour assurer une prestation régionale de services documentaires". Huit institutions documentaires du Sud (bibliothèque nationale d'Haïti, centre de documentation national de Tunisie, bibliothèque centrale de l'Université Cheikh Anti Diop, archives nationales de Côte d'Ivoire, bibliothèque de l'université du Burundi, centre international des civilisations bantou au Gabon, institut central de l'information scientifique et technique du Vietnam, bibliothèque de l'université de Maurice) acceptent de prendre des responsabilités de prestation documentaire (mise à jour des bases de données, diffusion d'informations, prêts entre bibliothèques, etc.) dans une région déterminée.
- la structuration des systèmes documentaires des pays du Sud.
- le démarrage d'une activité de publication



▪ **Années suivantes :**

En 1991, des activités de formation sont mises en œuvre. Elles revêtent diverses formes : appui à des séminaires organisés par d'autres partenaires, envoi de professionnels du Sud à des congrès internationaux, forums, séminaires organisés par l'Ecole internationale de Bordeaux, stages en bibliothèques, séminaires nationaux. Parallèlement, sont développées des activités d'édition imprimée et électronique par la création des collections "Bief", "Bief-Bibliographie", "Cdthèque Francophonie", la revue "l'Ecluse", etc.

A la fin du biennium 1992-1993, le réseau de centres serveurs s'étend à 21 pays. Quatre centres régionaux de micro-reproduction pour les archives sont en place au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Zaïre. A partir de 1994, d'autres réseaux sont constitués : le réseau « forum des directeurs des Bibliothèques nationales » ; le réseau des directeurs des Archives nationales ; le réseau des directeurs des Centres nationaux d'information scientifique et technique.

En 1996, le programme BIEF est intégré à la Direction déléguée aux technologies de l'information (DGTI) de l'ACCT, mais le déménagement prévu à Bordeaux ne se produit pas et le programme demeure géré à partir d'Ottawa. Le réseau des centres serveurs couvre alors les 47 Etats et gouvernements membres.

A la création de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) en janvier 1999, le programme BIEF lui est rattaché administrativement et la programmation 2000-2001 de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en fait un des trois projets du programme « Accès à l'information ouverte et à la documentation » de l'INTIF.

### **Objectifs du programme**

L'objectif initial, tout comme l'architecture générale du programme, ont évolué au cours du temps : lors de sa création en 1986, ce programme se limitait à dresser l'inventaire des informations bibliographiques sur les Etats membres et à les mettre à leur disposition. L'idée d'une base de données commune initiale a progressivement cédé le pas à des actions plus structurantes visant la mise en place de politiques et de systèmes nationaux d'information dans les Etats membres.

Aujourd'hui, les objectifs fixés à ce programme sont les suivants :

- mettre en place des politiques et des systèmes nationaux d'information
- moderniser les archives et les bibliothèques nationales, les centres d'information scientifiques et techniques, ainsi que les réseaux de bibliothèques publiques et scolaires.
- augmenter la capacité de production documentaire des Etats membres
- instaurer des pratiques de bonne gouvernance par une gestion normalisée des documents administratifs
- démocratiser l'accès à l'information par la mise en place de réseaux de bibliothèques publiques
- préserver et donner accès aux patrimoines nationaux conservés dans les collections de bibliothèques et les fonds d'archives

### **Financement du programme**

La reconstitution exacte des budgets d'intervention et de fonctionnement du programme fera partie intégrante du travail des évaluateurs.

Sur la base des protocoles d'accord signés par l'Agence de la Francophonie, le budget d'intervention mis à disposition du programme, sur fonds liés canadiens entre 1986 et 1991, puis par le biais du budget général à partir de 1992, s'établit à environ 35 millions de francs français (soit 8.9 millions de dollars canadiens) entre 1986 et 2000. Depuis une dizaine d'années, on peut estimer le budget d'intervention annuel à environ 3 millions de francs français.

De 1986 à 1991, les crédits d'intervention proviennent principalement du Canada, sous forme de fonds liés, (Etat qui prend en charge par ailleurs le fonctionnement de la structure et le paiement des salaires des fonctionnaires mis à disposition) et dans une moindre part, de la France, de la Communauté française de Belgique, du Sénégal, de l'ACCT (sur ses crédits déliés) et de l'UNESCO. A partir de 1992, les crédits d'intervention relèvent du budget général de l'Agence de la Francophonie. A ces crédits, s'ajoutent les budgets de fonctionnement ainsi que les contributions des pays du Sud qu'il conviendrait d'estimer (mise à disposition de fonctionnaires affectés à la gestion des centres serveurs et aux inventaires par exemple).



## Nature des activités financées

Le réseau des centres serveurs régionaux, au nombre de 8 en 1987 (Haïti, Tunisie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burundi, Gabon, Vietnam et Maurice) s'est enrichi en 1991 de deux centres serveurs nationaux (Madagascar et Zaïre), puis en 1992, de la Roumanie et du Togo. En 1993, le réseau comptait 25 centres serveurs dont 7 conservaient des responsabilités régionales. En 1994, les 47 Etats membres de la Francophonie disposaient d'un point de service BIEF. De façon générale, la fonction de centre serveur national est hébergée par un service de bibliothèques nationales ou d'archives nationales, rappelant que l'objectif de mise en place de politiques et de systèmes nationaux d'information se fait par le biais du renforcement des institutions documentaires nationales et par la production de contenus francophones.

Actuellement, cinq types d'activités sont financés grâce à ce programme :

- Publications : aide technique et financière à la production de publications officielles et gouvernementales (bibliographies nationales, répertoires d'archives, guides de services de bibliothèques et d'archives nationales, bibliographies thématiques, etc.)
- Formations et séminaires : activités organisées sur le terrain et coordonnées par les centres serveurs nationaux.
- Aide aux patrimoines nationaux : action de conservation et de préservation des collections de bibliothèques et de fonds d'archives.
- Aide à l'équipement et à la documentation : acquisition d'équipements informatiques et télématiques ; dotation d'ouvrages en faveur de bibliothèques et centres de documentation
- Communication et liaison : production de contenus francophones : publications imprimées et électroniques dont l'Ecluse, bulletin d'information et de liaison publié régulièrement depuis 1989, le répertoire des sigles et acronymes en usage dans la francophonie, les profils géo-documentaires des Etats francophones, site web et hébergement de sous-sites. Parmi les autres types de publications : actes de séminaires et de colloques spécialisés, mémoires d'étudiants du Sud en sciences de l'information, bibliographies, dossiers documentaires, répertoires, manuels techniques, cédéroms.

## L'EVALUATION DU PROGRAMME

---

### Objectifs de l'évaluation

L'objectif de cette évaluation est d'apporter un éclairage aux parties prenantes (l'Agence de la Francophonie, les bailleurs de fonds et les bénéficiaires de ce programme) sur les résultats et impacts de la mise en œuvre du programme au regard des objectifs poursuivis ; et de faire des recommandations et suggestions quant à la poursuite des actions, aux orientations nouvelles à explorer et aux changements à apporter dans les modes de gestion afin d'accroître sa pertinence, sa performance et sa pérennité.

Les conclusions de l'évaluation et les enseignements tirés de l'expérience qu'elle permettra de dégager viendront nourrir la nécessaire réflexion sur l'avenir de ce programme dans la perspective de son rattachement géographique définitif à l'Agence et d'une meilleure intégration à sa programmation.

### Champ de l'évaluation

L'évaluation portera sur l'ensemble des actions menées dans le cadre de ce programme, de sa création en 1987 à la fin de l'année 2000 ainsi que sur la structure mise en place pour en assurer la gestion et la mise en œuvre des actions. L'évaluation se basera sur un échantillon de pays bénéficiaires. La constitution de cet échantillon se fera en coordination avec les évaluateurs, à l'issue d'une phase de caractérisation du dossier. Il inclura a minima, le Sénégal, Haïti, le Togo ou le Bénin.

### Démarche

L'étude demandée comportera 3 phases successives : la caractérisation du dossier - l'évaluation proprement dite - les recommandations issues des travaux



- **la caractérisation du dossier**

Cette première phase de l'étude se basera sur une analyse des documents disponibles (documents budgétaires, documents officiels, administratifs et scientifiques, documents de programmation, rapports d'activités, etc.) et sur des entretiens réalisés auprès des initiateurs et des responsables du programme. Cette phase permettra de reconstituer, sur l'ensemble de la période considérée :

- le budget de fonctionnement et les ressources globales affectées à ce programme (y compris les ressources humaines mises à disposition par le gouvernement canadien et par les pays partenaires, les locaux de travail, etc.)
- le mode de fonctionnement général du programme : statut administratif, position dans l'organigramme de l'Agence de la Francophonie, mise à disposition par l'Agence des outils de gestion administrative et financière, encadrement administratif et scientifique du programme, existence et mode de fonctionnement des instances de suivi et d'orientation (conseil d'orientation scientifique, groupe de travail sur les orientations stratégiques, comités de programmes de l'ACCT).
- l'analyse de l'évolution du paysage documentaire du Sud à partir des travaux du réseau des centres serveurs régionaux qui s'était vu confié la responsabilité, dès sa création en 1989, d'établir les "profils géo-documentaires" des pays de la Francophonie. Ces états des lieux sont disponibles sur le site Web de la BIEF.

- **Les thèmes de l'évaluation**

L'évaluation suivra le schéma de l'analyse de pertinence - cohérence - performance - efficacité.

**Analyse de la pertinence du programme :**

Dans le contexte documentaire décrit précédemment, quel était le bien fondé de ce programme ? A-t-il répondu et répond-il encore aujourd'hui à un besoin réel ? Quinze ans après la décision de créer ce programme, les objectifs qui lui avaient été assignés paraissent-ils toujours réalistes ? Doivent-ils être corrigés ou complétés ? Ces objectifs sont-ils complémentaires et/ou parallèles aux interventions des autres acteurs nationaux ou internationaux dans ce domaine ? On cherchera ainsi à apprécier cette pertinence à trois niveaux :

- au niveau de l'Agence : le programme correspond-il correctement aux priorités et aux programmations successives de l'Agence ? Le programme, dans sa forme actuelle, cadre-t-il avec les grandes orientations et priorités de l'Agence, ainsi qu'avec ses stratégies d'intervention ? Apporte-t-il une réponse significative à la préoccupation exprimée par les Chefs d'État et de Gouvernement ?
- Au niveau des pays membres : les objectifs du programme cadrent-ils avec les politiques nationales des pays cibles du programme ?
- Au niveau des bénéficiaires locaux : comment ont été définis les cibles du programme ? le programme répond-il aux attentes et aux besoins de ces bénéficiaires locaux ? Les besoins identifiés dans la phase d'élaboration du programme existent-ils encore ? Ont-ils évolué ? D'autres besoins sont-ils apparus ?

Il serait en outre intéressant de savoir si la perception des objectifs du programme est identique quels que soient les partenaires : bailleurs de fonds, Agence de la Francophonie et pays bénéficiaires.

**Analyse de la cohérence du programme**

Il s'agit de déterminer si la conception et la préparation du programme ont été correctement effectuées au regard des résultats et objectifs recherchés :

- Les hypothèses faites au moment de la conception et de la préparation du programme se sont-elles avérées pertinentes ? Les objectifs ont-ils été clairement déterminés et quantifiés au préalable ? Quel a été le niveau de consultation des bénéficiaires au stade de la préparation et conception du projet ? Des synergies d'action ont-elles été recherchées avec d'autres opérateurs ?





- Les moyens humains et financiers affectés à la réalisation des objectifs étaient-ils adaptés en quantité et en qualité ? Les partenaires choisis étaient-ils compétents et adaptés à l'exécution des tâches qui leur étaient confiées ?
- Il y a-t-il eu planification des opérations ? L'équilibre donné entre les différentes activités du programme (aide à la publication de contenus francophones, formations et séminaires, activités de liaison et de communication, dotation d'équipement et de documentation, reconstitution des patrimoines nationaux) est-il argumenté ? répond-il à un besoin analysé ?

### **Analyse de la performance du programme**

La performance analysera le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour le programme. Cette analyse permet de déterminer dans quelle mesure les ressources, structures et moyens mis en œuvre par les gestionnaires du programme ont été en adéquation avec les objectifs poursuivis au travers de cette manifestation et s'ils ont été utilisés de manière performante et avec économie.

- Les évaluateurs étudieront la façon dont a été assuré le suivi de l'exécution du programme :
  - Un conseil d'orientation scientifique et un groupe de travail sur les orientations stratégiques ont été mis en place : rôle respectif, mode de fonctionnement. Comment sont fait les arbitrages entre les différents projets d'activités proposés par les centres serveurs ? même chose pour les autres réseaux plus récents (réseaux des directeurs d'archives, des directeurs de bibliothèque nationale, etc).
  - Des mécanismes de suivi ont-ils été mis en place pour vérifier l'avancement de l'exécution du programme et ses effets sur les bénéficiaires et si oui, sont-ils utilisés efficacement ? Les moyens alloués au suivi sont-ils suffisants et adaptés ?
- l'étude de la performance cherchera également à répondre aux questions suivantes :
  - Les résultats ont-ils été obtenus selon les coûts et les plans d'exécution prévus et si non, quels ont été les principaux facteurs de dépassement des coûts et délais ?
  - L'évolution de la taille du programme, de son mode d'organisation et de sa structure a-t-elle correspondu à une nécessité fonctionnelle ?

### **Analyse de l'efficacité du programme**

L'efficacité étant la mesure de ce qui a effectivement été réalisé au regard des objectifs annoncés du programme, il s'agira de répondre aux questions suivantes :

- Analyse coût-efficacité du travail de centralisation des données documentaires ; cette analyse devra tenir compte de l'évolution importante du contexte technologique de ces 15 dernières années. Quels ont été l'état et le niveau d'utilisation de la base de données et des cédéroms correspondants au cours de la période ?
- Dans quelle mesure les résultats et effets de structuration escomptés sur les bénéficiaires ont-ils été atteints ? Qu'en est-il des projets de constitution de réseaux, de la formation, etc. ?
- Les bénéficiaires visés ont-ils un accès facile aux services offerts par le programme et en sont-ils les vrais bénéficiaires ?

### **Analyse des résultats et impacts**

Il s'agira d'étudier les résultats et impacts, attendus ou non, des réalisations obtenues grâce à la mise œuvre du programme. Au-delà de la constatation de faits, il s'agira également d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu et dans quelle mesure ils sont imputables au programme.

- Une première série de questions porte sur les bénéficiaires et leur degré de satisfaction quant aux services et produits fournis par le programme :
  - Qui sont les bénéficiaires du programme ? Comment en ont-ils pris connaissance ou comment ont-ils été sélectionnés, retenus ? Existe-t-il un clientélisme ?



- Certains professionnels ont-ils renoncé à participer au programme ? Si oui, pour quelles raisons (il est important de les connaître) et se sont-ils tournés vers d'autres solutions ?
- Une deuxième série de questions porte sur les changements imputables au programme :
  - Qu'est-ce qui a été réellement financé par le programme ? Compte tenu d'une importante pratique partenariale (nombreux financeurs et acteurs autour des différents projets soutenus) les évaluateurs chercheront à déterminer la part tant financière que structurante dans la réalisation de ces projets.
  - En quoi le programme a-t-il contribué à modifier les pratiques des professionnels et les conditions d'archivage et d'accès à l'information des pays aidés ?
  - Le programme a-t-il commencé à produire des effets concrets : par exemple l'émergence ou le renforcement de structures documentaires (bibliothèque nationale, archive nationale), la constitution de réseaux, etc. ?
  - Y a-t-il eu des effets imprévus, positifs ou négatifs, qui ont fait apparaître de nouveaux besoins ?
- **Conclusions et recommandations**

L'évaluation doit conduire à l'établissement de conclusions et de recommandations susceptibles d'accroître la qualité et l'efficacité du programme évalué.

### **Conclusions**

Les conclusions feront la synthèse des principales constatations et résultats de l'étude concernant chacun des thèmes de concentration évoqués ci-dessus. Elles mettront particulièrement en évidence les éléments suivants :

- les points forts et points faibles de ce programme
- ses facteurs de succès et d'échec
- ses perspectives de développement

### **Recommandations**

Les recommandations comprendront des propositions pour améliorer l'efficacité globale du programme et de ses mesures d'accompagnement et, le cas échéant, des propositions pour réorienter ses objectifs. Elles suggéreront de nouvelles voies à explorer pour répondre au mieux aux attentes des bénéficiaires. Des propositions permettant d'améliorer la qualité des prestations mais aussi l'efficacité sont indispensables, quelles que soient les conclusions concernant l'efficacité du projet.

Les recommandations devront donc chercher à apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Existe-t-il de meilleurs moyens d'atteindre les objectifs, les effets et les impacts recherchés ?
- Existe-t-il d'autres façons plus efficaces de gérer le programme tel qu'il est actuellement conçu ? Comment le programme pourrait-il être ajusté en termes de conception et d'organisation pour répondre aux besoins qui ne sont pas ou incomplètement pris en compte ?
- Quelles sont les solutions alternatives et nouvelles qui pourraient avoir leur place dans le cadre des objectifs du programme ?

## **LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION**

---

### **Calendrier de réalisation**

La durée de l'évaluation sera d'environ six mois, à compter de la signature du protocole d'accord avec l'équipe d'évaluation. Le démarrage des travaux est prévu pour le deuxième semestre de l'année 2001. Ils devront se terminer au plus tard le 31 décembre 2001.

### **Suivi de l'évaluation**

Le suivi de l'évaluation est assuré par un comité de pilotage composé des responsables du programme à évaluer, de représentants de la direction de l'évaluation et de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et éventuellement d'un expert extérieur, idéalement issu d'un pays du Sud ou de l'Est de la Francophonie.



Après une première réunion de cadrage de l'évaluation, qui pourra avoir lieu quelques jours après la sélection des candidats, la première étape du travail d'évaluation débouchera sur la production d'un rapport intermédiaire précisant les questions à traiter, les critères et les indicateurs de mesure associés ainsi que les hypothèses de base de l'évaluation. Il deviendra le document de référence pour la suite de l'évaluation.

A la suite des travaux, les résultats de l'évaluation seront consignés dans un rapport final provisoire, accompagné d'un résumé. Le comité de pilotage proposera à l'équipe d'évaluation les modifications et corrections nécessaires. Une fois le rapport final validé par le comité de pilotage, les évaluateurs en feront une présentation orale.

## **Les ressources**

L'évaluation se fera sur la base de deux types de données : les documents et dossiers du programme et sur les données recueillies par des enquêtes de terrain.

### **L'information directe, les dossiers et documents**

*Au niveau du programme, à Ottawa (Canada) :*

- Madame Suzanne RICHER, responsable du suivi de ce programme
- Cette partie des entrevues qui se tiendra à Ottawa s'étendra aux autorités politiques et administratives canadiennes impliquées dans le financement et l'organisation du programme (ministère du Patrimoine canadien, ministère des affaires étrangères et du Commerce international).
- Les évaluateurs pourront rencontrer également les membres du groupe de travail sur les orientations stratégiques, ainsi que ceux du conseil d'orientation scientifique.

*A l'Institut Francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) à Bordeaux (France) :* entrevue et collecte de documents, notamment auprès des responsables de l'INTIF et plus particulièrement :

- Monsieur Pietro SICURO, Directeur par intérim de l'INTIF
- Madame Danielle BOUHAJEB, responsable du Centre international francophone de documentation et d'information (CIFDI)
- Les membres du conseil d'orientation de l'INTIF

*Les organisations partenaires :* Notamment, l'IFLA (Monsieur Henri Sene, Directeur de la Bibliothèque Centrale de l'Université de Dakar, directeur du bureau-Afrique de l'IFLA) ; CIA et AIAF ; Unesco (Madame Denise Péliissier, Monsieur Abdelaziz Abid, Monsieur Yves Courier, Victor Montviloff) et les responsables du programme PARDOC de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

### **Les visites de terrain**

Des données pourront être recueillies dans les pays bénéficiaires du programme lors d'entrevues avec une sélection de bénéficiaires et de partenaires institutionnels ou privés qui ont été particulièrement impliqués dans les activités de ce programme : experts de la Bief, acteurs du paysage documentaire local (directeurs de Bibliothèque nationale, d'archives nationales, centre de documentation...), régional, international, opérateurs de la francophonie, collaborateurs de l'Agence ayant participé à la gestion du programme Bief, etc. La liste de ces contacts vous sera donnée au démarrage de l'étude. L'analyse de terrain se fera sur la base d'un échantillon de pays bénéficiaires défini à l'issue de la phase documentaire et qui pourrait compter le Sénégal, Haïti, le Togo ou le Bénin.

## **Rôles et responsabilités**

Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer la bonne conduite de l'étude. Il sera tout particulièrement attentif à la phase de démarrage (choix de la démarche, constitution de l'échantillon, analyse des questionnaires) et à l'élaboration des recommandations. Le comité assurera les tâches suivantes :

- Elaboration des termes de référence et la définition des objectifs et de la portée de l'évaluation



- Mise à disposition de toute l'information disponible à l'Agence de la Francophonie concernant le programme
- Encadrement à toutes les étapes de l'exécution
- Approbation de tous les documents produits
- Coordination du processus d'examen interne à l'Agence
- Publication externe des résultats de l'évaluation

L'équipe d'évaluation :

- Elaboration de la méthodologie et du plan de travail
- Conduite complète de l'évaluation et gestion quotidienne des activités
- Présentation à l'Agence des rapports et documents faisant partie de son mandat
- L'établissement des résultats et leur présentation, conformément aux termes de références de son mandat

## **CONDITIONS DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION**

---

Le dossier de soumission d'une proposition comportera :

- La proposition technique et financière
- Le CV de chaque membre de l'équipe et présentation des organismes partenaires
- Preuve de l'existence légale des organismes partenaires et le n° d'identification bancaire de l'organisme qui doit percevoir le financement.

La proposition technique et financière comprendra :

- un exposé de la compréhension de la problématique de l'évaluation ;
- une description des méthodes envisagées pour apporter des réponses aux questions posées par l'évaluation (méthodes de collecte et de traitement des données, instruments de mesure des résultats et effets, méthodes d'analyse) ;
- un plan de travail détaillé, décrivant chaque activité à mener et ses objectifs, et indiquant la répartition des tâches au sein de l'équipe ;
- un calendrier prévisionnel indiquant clairement le début et la fin prévue de chacune des activités décrites dans le plan détaillé ;
- un budget global prévisionnel répartissant les dépenses par grands postes de dépenses (ressources humaines, transport et séjour, documentation, autres dépenses courantes, etc.) et par étape de travail ;
- une présentation de l'équipe décrivant les compétences et expériences de chacun de ses membres.

Le document contenant la proposition de l'équipe devra être fourni en dix exemplaires à la Direction de la Programmation et de l'évaluation et cinq exemplaires à l'INTIF, par voie postale et dans la mesure du possible par voie électronique, avant le 6 avril 2001 le cachet de poste faisant foi.

Agence Intergouvernementale de la Francophonie  
à l'attention de Monsieur Jack BATHO  
Directeur de la programmation et de l'évaluation  
13, quai André Citroën  
75015 Paris - France  
[jack.batho@francophonie.org](mailto:jack.batho@francophonie.org)

Institut Francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation  
à l'attention de Monsieur Pietro SICURO  
Directeur ad interim de l'INTIF  
15 quai Louis XVIII  
33 000 Bordeaux - France  
[pietro.sicuro@francophonie.org](mailto:pietro.sicuro@francophonie.org)

Des renseignements complémentaires concernant cet appel d'offres peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle SANNIE, chargée des études d'évaluation, Direction de la programmation et de l'évaluation. Tel : 01.44.37.32.15 - [isabelle.sannie@francophonie.org](mailto:isabelle.sannie@francophonie.org)



### **Critères de sélection des propositions**

- Critères d'éligibilité
  - Pluridisciplinarité et pluri nationalité, conformément à ce qui est indiqué dans le présent cahier des charges.
  - Indépendance de l'équipe : les membres de l'équipe ne doivent pas avoir pris part à la conception, à l'exécution ou au suivi du projet ou programme à évaluer, et sa participation à tout autre projet ou programme ne doit pas être susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts lors de l'évaluation.
- Critères de sélection
  - Adéquation des domaines de compétence des membres de l'équipe avec le domaine d'intervention concerné.
  - Expérience attestée des membres de l'équipe dans leur domaine d'intervention respectif.
  - Expérience de l'équipe dans la zone géographique concernée par l'évaluation.
  - Qualité de la méthodologie proposée :
    - compréhension des termes de références et du sujet à traiter ;
    - connaissances spécifiques en matière d'évaluation.
  - Qualité rédactionnelle et qualité de la présentation.





## ANNEXE 2 - SIGLES ET ACRONYMES

• ABCDEF	Association des responsables des bibliothèques et centres de documentation universitaires et de recherche d'expression française.
• ACURIL	Asociación de Bibliotecas Universitarias, de Investigación e Institucionales del Caribe
• AIAF	Association Internationale des Archives Francophones
• AIF	Agence Intergouvernementale de la Francophonie
• AN	Archives Nationales (nous utilisons ce sigle également pour des institutions dont la dénomination précise diffère : Centre national des Archives, etc.).
• APF	Agence Parlementaire de la Francophonie
• ASTED	Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation
• AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Actuelle AUF.
• AUF	Agence universitaire de la francophonie
• BIEF	Banque internationale d'information sur les États francophones.
• BN	Bibliothèque Nationale.
• BU	Bibliothèque universitaire (utilisé également pour des institutions dont la dénomination précise diffère).
• CCF	Centre culturel français
• CEA	Commission Économique pour l'Afrique (dépendant de l'ONU)
• CIA	Conseil international des archives
• CIFDI	Carrefour International Francophone de Documentation et d'Information
• CITRA	Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CIA)
• CLAC	Centre de lecture et d'animation culturelle
• CNDST	Centre National de Documentation Scientifique et Technique
• CRDI	Centre de recherche et de développement international (Canada)
• CTA	Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP-UE (dépendant de la Commission européenne)
• EBAD	École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (Sénégal)
• FABADEF	Fédération des Associations de Bibliothécaires, Archivistes, Documentalistes des Etats membres du Sommet Francophone
• IEPF	Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie



• IFLA	International Federation of Libraries and Archives
• INTIF	Institut des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Formation
• IRMT	International Records Management Trust
• IST	information scientifique et technique
• NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
• OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
• PGI	Programme Général d'Information (de l'Unesco)
• PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
• SDNP	Sustainable Development Networking Programme (du PNUD)
• USAID	United States Agency for International Development





**ANNEXE 3**  
**COLLOQUES SOUTENUS PAR LA BIEF**  
**(ORGANISATION OU PARTICIPATIONS)**

Date	Titre	Lieu	Organisateurs	Total participants	Participants BIEF	Publications BIEF
mai 1991	2e séminaire sur la gestion des publications officielles	Tunis	BIEF	150/18 pays		actes
juin 1991	Séminaire sur la création de modèles de jumelage institutionnel à l'intention des bibliothèques du Sud et du Nord	Ottawa	BIEF Unesco ACDI	42/10 pays F		actes
avr 1992	22e congrès de l'ACURIL	Trinidad	ACURIL		Haïti	
mai 1992	Séminaire international sur le marketing de l'information	Tunis	BIEF ISD	107/15 pays		actes
août 1992	xx congrès de l'IFLA	New Dehli	IFLA		2/Maurice+Vietnam	
sep 1992	Atelier international sur les programmes de dons de livres	Baltimore	BIL		1/Sénégal	
sep 1992	12e congrès du CIA	Montréal	CIA		40/Côte d'Ivoire, Capvert, RDC,	
oct 1992	Congrès de la FID	Madrid	FID		1/?	
juin 1993	Conférence panafricaine sur la préservation des documents de bibliothèques	Nairobi	IFLA/ALP		1/Seychelles	
nov 1993	Atelier sur le contrôle bibliographique	Dakar	IFLA		4/Bénin, Capvert, Mali, Togo	
déc 1993	1er Forum des directeurs de bibliothèques nationales	Bordeaux	BIEF	23/20 pays		actes
mai 1994	La législation archivistique pour le développement du système national d'information	Tunis	BIEF	31 pays		actes
nov 1994	Psychologie et comportement des usagers face aux NTIC	Tunis	BIEF	16 pays		actes
mai 1995	Conférence interrégionale sur le développement des archives	Tunis	CIA	50/10 pays F	10?	
juin 1995	25e congrès de l'ACURIL	Porto Rico	ACURIL		3/Dominique, Ste Lucie, Haïti	
juin 1995	Fêtes commémoratives du Centenaire de l'AOF	Dakar	Sénégal France	23 pays F	?	
oct 1995	Séminaire international de la FABADEF	Québec	BIEF	32/20 pays		actes
mars 1996	Séminaire sur la gestion des publications en série ISSN	Tunis	BIEF Centre ISSN			



mai 1996	26e congrès de l'ACURIL	Saint-Martin	ACURIL		3/Dominique, Ste Lucie, Haïti	
sep 1996	Table ronde de la francophonie sur les systèmes nationaux d'information gouvernementale	Beijing	BIEF CIA	17 pays		actes
oct 1996	L'avenir des formats de communication	Ottawa	BIEF BNC	170/20 pays		actes
nov 1996	Séminaire de l'association cubaine des bibliothécaires	La Havane	Cuba		1/Haïti	
jan 1997	27e congrès de l'ACURIL	?	ACURIL		3/Dominique, Ste Lucie, Haïti	
jan 1997	Groupe de travail sur les orientations de la BIEF	Genève	BIEF	7/Capvert, Tunisie, EBSI, Sénégal, Belgique, Haïti, BIEF		
jan 1997	Comité pour le soutien du CIA	Grande-Bretagne	CIA		1/Haïti	
jan 1997	Table ronde CIA	Ecosse	CIA		?	
mars 1997	Outils pour le développement des bibliothèques	Martinique	IFLA/LAC		3/Dominique, Ste Lucie, Haïti	
mars 1997	1er congrès international sur l'infoéthique	Monaco	Unesco		1/Sénégal	
avr 1997	Groupe de travail sur les orientations de la BIEF	Dakar	BIEF	7/Capvert, Tunisie, EBSI, Sénégal, Belgique, Haïti, BIEF		
avr 1997	Atelier sur la préservation des documents	Dakar	IFLA CIA		?	
juin 1997	Réunion des directeurs de centres IST	Louvain	BIEF	16 pays		actes
aoû 1997	Préséminaire IFLA	Aalborg	IFLA		2/Tunisie, EBAD	
sep 1997	Groupe de travail sur les orientations de la BIEF	Ottawa	BIEF	7/Capvert, Tunisie, EBSI, Sénégal, Belgique, Haïti, BIEF		
nov 1997	Assemblée générale WARBICA	Ouagadougou	CIA	60	?	
mai 1998	28e congrès de l'ACURIL	Miami	ACURIL		1/Haïti	
juin 1998	Colloque sur la gestion des archives courantes et intermédiaires	Dakar	BIEF AIAF	130	34 pays	actes
aoû 1998	64e conférence générale de l'IFLA	Amsterdam	IFLA		2/Sénégal, Haïti	
sep 1998	Conférence internationale de la CITRA	Stockholm	CIA		1/Burundi	



oct 1998	2e congrès international Infoéthique	Monaco	Unesco		?	
nov 1998	Conférence internationale sur les services bibliographiques nationaux	Copenhague	IFLA		7/Burundi, Gabon, Haïti, Sénégal, Togo, Maroc, Tunisie	
déc 1998	Réunion conjointe des directeurs de BN de l'Afrique francophone et des membres africains du réseau des directeurs de centres nationaux d'IST	Rabat	BIEF	25		
jan 1999	Séminaire sur le préarchivage dans l'administration publique	Praia	Cap-Vert BIEF		6/Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mauritanie, Sénégal, Togo	
juin 1999	29e congrès de l'ACURIL	Aruba	ACURIL		1/Haïti	
juin 1999	Réunion CIA-CSP	Koblenz	CIA		1/Haïti	
août 1999	65e conférence générale de l'IFLA	Bangkok	IFLA		1/Maroc	
oct 1999	Réunion CITRA	Budapest	CIA		1/Burkina Faso	
mars 2000	Réunion comité IFLA/LAC	Porto Rico	IFLA/LAC		1/Haïti	
mai 2000	30e congrès de l'ACURIL	Bahamas	ACURIL		1/Haïti	
sep 2000	Réunion des directeurs de centres ISSN	Washington	Centre ISSN		1/Bénin	
déc 2000	2e réunion du groupe d'experts chargés d'élaborer une norme technique et financière pour la mise en place de labo de micrographie et numérisation	Montréal	BIEF		4/Albanie, Haïti, Sénégal, Tunisie	





## ANNEXE 4 : ENTRETIENS EFFECTUES POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION

Programme de la mission (entretiens et réunions) : abréviations		
JBa : Jack Batho (DPE)	JBi : Julien Bilodeau	AN : Archives Nationales
DB : Danielle Bouhajeb (INTIF)	SPD : Sagbo Pierre Dandjinou	BN : Bibliothèque Nationale
AD : Amlamoudine Darkaoui (INTIF)	FD : Fabien Devaugermé (evalua)	BP : bibliothèques publiques
LG : Louis Groulx (BIEF)	IG : Isabelle Gachie (BDPA)	DS : documentation spécialisée
ML : Micheline Legros (BIEF)	FLN : Frédéric Lefebvre-Naré (evalua)	(IST, doc. parlementaire, BU ...)
GL : Guy Letourneau	JM : Jérôme Mauriac (BDPA)	Ec : écoles, formation à la doc.
IS : Isabelle Sannié (DPE)	ARO : André-Richard Ouedraogo	Gouv : gouvernement (hors MC)
PS : Pietro Sicuro (INTIF)	LO : Laurence Ouvrard (evalua)	MC : Ministères chargés de la Culture
SR : Suzanne Richer (BIEF)	CH : Christian Hugues (evalua)	NT : NTIC

Date	Evaluateurs	Partenaires, etc.	Institution	Type
5 juin 2001	IG, FLN	Gabriel Lessart	Min. Affaires Étrangères	Gouv
	IG, FLN	Robert Elliott	Min. Affaires Étrangères	Gouv
	IG, FLN	Gilles Deschatelets	EBSI	Ec
	IG, FLN	Jacques Grimard	AN Canada, CIA	AN
6 juin	IG, FLN	Françoise Houle	AN Canada* et BIEF	AN
	IG, FLN	Reynald Lafont	CRDI	DS
	IG, FLN	Gisèle Morin-Labatut	CRDI	NT
7 juin	IG, FLN	Ingrid Parent	BN Canada	BN
	IG, FLN	Jean-Pierre Wallot	AN Canada* et BIEF	AN
	JBi, IG, FLN	Denny Gelinas	Patrimoine Canada	MC
		Madeleine Duchesne	Patrimoine Canada et BIEF*	MC
11 juin	FLN	François LeMay	Biblio. Parlement Canada	DS
	IG, FLN	Alioune Camara	CRDI Dakar	DS
12 juin	IG, FLN	Jacques Lyrette	Conseil Nat. Rech. Canada	DS
	IG, FLN	Danielle Langlois	ICIST	DS
13 juin	IG	Réjean Savard	EBSI, IFLA	Ec
	IG	Louis Cabral	ASTED Inc.	
	IG	Philippe Sauvageau	Biblio. Parlement Québec	DS
	IG	Robert Garon	Archives du Québec (anct)	AN
oct. (tél.)	IG	Alain Boucher	Grande Bibliothèque Québec	BN
3 juill.	IG, FLN	responsable	CIFDI	DS
	IG, FLN	responsable	AIF et AN Comores*	AN
	IG, FLN	responsable	INTIF	NT
16 oct.	IG, FLN	9 représentants de centres serveurs BIEF		div.
	IG, FLN	Geneviève Ouedraogo	Projet Lecture Publique	BP
	IG, FLN	Colette Alègre	Projet Lecture Publique	BP
17 juill.	IG, FLN	Assane Sawadogo	Centre National des Archives	AN



		Hippolyte Tapsoba	Centre National des Archives	AN
18 juill.	IG, FLN	Marceline Bangali	Ctre Info. sur la Rech. et le Dév.	DS
		Christille Syren	Ctre Info. sur la Rech. et le Dév.	DS
	IG, FLN	Dramane Konaté	CLAC	BP
	IG	Didace Sawadogo	IPD-AOS	Ec
juill.	IG	Abel Nadié	Direction du Livre	MC
juill.	IG	M. Diallo	CNRST	DS
juill.	IG	Ambroise Zagré	Université Libre du B.Faso	Ec
juill.	IG	Marie-Madeleine Tankoano	ABDBAD	asso.
11 juillet	IG	Marie-Claude Germanaud et Alix Chevallier	Bibliothèque Nationale de France	BN
	IG	Eric Weber	CLAC (AIF)	OI
	IG	Elisabeth Rageau	CLAC (AIF)	OI
13 juillet	SPD (tel)	Elyse Paraïso	Archives Nationales	AN
16 juillet	SPD	Francis Zogo	BN, Ctre serveur Bief	BN
		Marie-Claire Sossouhounto	BN, Ctre serveur Bief	BN
17 juillet	SPD	François Degila	BN et CEDSI	DS
18 juillet	SPD	Constant Honnougan	Doc. Assemblée Nationale	DS
	SPD	Augustin Egbetookpo	CDIP-INFRE	DS
	SPD, FLN	Pascal Gandaho	BU, Fabadef	DS
19 juillet	SPD, FLN	Jean Tchougbe	Syfed, ADADB	NT
	SPD, FLN		Archives Nationales	AN
	SPD, FLN	Francis Zogo	BN, Centre serveur Bief	BN
	SPD, FLN	Marie-Claire Sossouhounto	BN, Centre serveur Bief	BN
	SPD, FLN	Julien Djossé	BN*, CEFOCI	Ec
20 juillet	SPD, FLN	Patricia Bamba	Centre Culturel Français	BP
	SPD, FLN	Ken G. B. Lohento	ORIDEV	NT
	SPD, FLN	Barthélémy Bewa	Ministère du Plan	Gouv
	SPD, FLN	François Amétonou	Serv. Document. Min. du Plan	Gouv
23 juillet	FLN	Augustin Bada	Ministère de la Culture	MC
	FLN	François Degila	BN et CDSI	DS
	FLN	Charles Nobre	Chambre de Commerce et d'Ind.	DS
24 juillet	FLN	Dominique Vieyra	Centre Songhaï	DS
	FLN	Elyse Paraïso	Archives Nationales	AN
	FLN	Francis Zogo	BN, Centre serveur Bief	BN
28 août	IG, FD	Denise Pélissier	Unesco	OI
	IG, FD	Aziz Abid	Unesco	OI
	IG, FD	Victor Montviloff	Unesco	OI
sept.	IG, FD	Marie-Paule Arnaud	Archives Nationales de France	AN
18 sep	CH	Françoise Beaulieu-Thybulle	BN	BN
	CH	Harold Gaspard	Ministère de la Culture et de la C.	MC
	CH	Françoise Beaulieu-Thybulle	BN	BN
19 sep	CH	Françoise Beaulieu-Thybulle	BN	BN
	CH	Ronald C. Paul	Ministère de la Culture et de la C.	MC
	CH	Jean-Wilfrid Bertrand	AN	AN



20 sep	CH	Georges Corvington	Bibliothèque privée	DS
	CH	Frère Ernest Even	Bibliothèque Frères Instr. Chrét.	DS
	CH	Patrick Tardieu	Bibliothèque Pères du St Esprit	DS
	CH	Yves Robert Jean	Ministère de la Plan. et de la Coopération	Gouv
	CH	(visite)	Bibliothèque Nationale	BN
21 sep	CH	Michèle Pierre-Louis	Association Fokal	LP
	CH	Françoise Beaulieu-Thybulle	BN	BN
	CH	+ div. RV ONG et Ministères		
24 sep	SPD, ARO	Oumar DIALLO	Archives Nationales	Gouv
	SPD, ARO	Mohamed F. NDIAGNE	CNDST	Gouv
	SPD, ARO	Khayrou CISSE	PARDOC/Assemblée Nationale	AN
25 sep	SPD, ARO	Mariétou DIOP Diongue	Direction du livre et Lecture/BN	MC
	SPD, ARO	Alioune CAMARA	CRDI/ Sénégal	DS
26 sep	SPD, ARO	Saliou Mbaye	Archives nationales	Gouv
	SPD, ARO	Mansour GAYE	Le Soleil	
	SPD, ARO	Djibril NDIAYE	OIT-EMAS	
27 sep	SPD, ARO	Mme Fatimata S. SILLA	OSIRIS	
	SPD, ARO	Jacques P GANTY	AUF	OI
	SPD, ARO	Mme Khady TOURE	IFAN	Gouv
	SPD, ARO	Ibrahima	IFAN	Gouv
	SPD, ARO	Mme Antoinette CORREA	BLD	ONG
28 sep	SPD, ARO	Ismaila Soumare	Archives régionales/Thiès	Gouv
	SPD, ARO	M. Sène	Archives régionales / St Louis	Gouv
	SPD, ARO	Haïdara Aïssatou Bâ	CRDS St Louis	Gouv
	SPD, ARO	M'backé NGUEYE		
	SPD, ARO	Alassane TOURE	OMVS/Saint-Louis	OI
29 Sept.	SPD	Henri SENE	Bibliothèque Universitaire	DS
sept.	IG	Louis-D. Ralaisaholimanana	BN	BN
sept.	IG	Sahondra Andriamihamina	AN	AN
sept.	IG	M.-L. Ajourque-Rakotoarivelo	CIDST	DS
sept.	IG	Geneviève Leprince	CITE	DS
Sept.	IG	autres ONG (BIMTT, ...)		
1er oct.	SPD	Christian Valentin	Député, Ancien Ht Représentant à la Francophonie	Gouv
2 oct.	SPD	Fadhel	EBAD	Ec
3 oct.	SPD	Saliou Mbaye	AN	AN
	SPD	Oumar Diallo	ABN	BN
	SPD	Alioune Thioune	BU	DS
	SPD	Olivier Sagna	AUF	OI
25 oct.	IG, FLN	Christine Deschamps	IFLA	OI
8 nov.	IG	François-G. Barbier-Wiesser	MAE	Gouv
9 nov.	IG	Didier Oillo	AUF	OI
27 nov.	ARO	Didier Ouedraogo	Centre National des Archives*	AN

